

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple, un But, une Foi*



MÉMOIRE DE FIN DE FORMATION  
SOUS SECTION  
EDUCATEURS SPECIALISÉS

**LA PROBLEMATIQUE DE LA REINSERTION SOCIALE  
DES MINEURS EN DANGER PLACÉS DANS LE CENTRE  
POLYVALENT DE THIAROYE.**

**Rédigé par :**  
ISMAILA KEITA  
E.E.S

**Encadré par :**  
Madame AMINATA BOYE  
Directrice CPT

2025

## **In memorium**

À la mémoire de mon père, feu **Lamine Keita**

Cette labeur est d'abord la vôtre. Vous avez incarné, avec une simplicité souveraine, une rare dignité et une honnêteté inébranlable. Votre vie fut une école silencieuse, un écho puissant au sens du devoir, traçant l'horizon éthique qui m'inspire et me porte. Ce chemin, aussi exigeant que ce fût, est l'héritage le plus précieux, car il est l'ancre qui permet au cœur de ne jamais dériver. Que votre repos soit serein.

À mon guide spirituel, feu **Cheikh Mouhidine Samba Diallo**.

Votre présence lumineuse et votre enseignement ont été des phares. Vous avez su dissiper les ombres du doute par la foi et la clarté de l'esprit, forgeant l'endurance spirituelle indispensable à l'achèvement d'une telle entreprise. Vous nous apprenez que la véritable éducation n'est pas l'accumulation de savoir, mais le pouvoir du discernement.

L'Éternité du Lien

À ma regrettée promotionnaire, **Diarra Diouf Ndoye**

Votre absence inattendue a déchiré le tissu de nos jours d'étude. Vous étiez l'âme de notre cohorte. Votre mémoire demeure une incitation à ne jamais gaspiller l'instant et à honorer le privilège d'apprendre. Puissent ces pages, que vous n'avez pu feuilleter, témoigner de l'engagement commun qui nous animait.

À notre formateur, feu **Mame Ngor Diouf**.

Vous nous avez quittés avec la noblesse des hommes qui laissent une trace. L'expertise que vous nous avez transmise et la passion avec laquelle vous l'avez partagée ont façonné notre rigueur professionnelle. L'écho de vos conseils, à la fois savants et humains, continue de résonner dans nos réflexions.

Que ces quelques lignes, loin d'être un point final, soient un témoignage vibrant et éternel de l'amour, du respect et de la gratitude que je vous porte.

Que la terre leur soit légère



## DEDICACES

Je rends premièrement grâce à Dieu, le Créateur, dont la Miséricorde est la source de toute force. C'est en Lui seul que réside la plénitude du savoir et de la patience. Que Sa bénédiction infinie accompagne notre Prophète, Muhammad (Paix et Salut sur Lui - PSL), dont l'exemple illumine les chemins de la droiture et de l'abnégation.

À ma mère, Aïssatou Dione.

Votre nom est synonyme de don de soi. Votre générosité illimitée n'a jamais connu de saison de pénurie. Vous avez été, et restez, mon premier et plus sûr rempart. Ce diplôme est une offrande pour celle qui a tout donné sans jamais rien attendre en retour.

À ma tendre épouse, Oulymata Sène.

Toi qui as été le roc silencieux durant ces trois années de formation exigeantes, souvent aux frontières de l'épuisement. Ta patience est une vertu rare, ton soutien, une flamme constante. Le plus beau présent de cette traversée est sans conteste notre fils adorable, dont la venue m'a offert la grâce d'être père et a renouvelé chaque jour le sens de mes efforts.

À ma sœur, Ndeye Oulèye Keita.

Votre soutien, constant et inconditionnel, s'est manifesté à travers toutes les saisons de ce parcours. Votre présence bienveillante a été le signe immuable d'un amour fraternel qui ne faillit jamais.

Les Compagnons de Route

À mes amis, Issakha T. Diouf, Pape A. Mbow, Coumba Diallo et Marième T. Diop.

Vous avez été les compagnons fidèles de cette traversée du désert. Votre soutien moral, vos encouragements et notre camaraderie indéfectible ont allégé le fardeau des jours d'incertitude. Que notre lien demeure aussi solide que l'encre de ces pages.



## REMERCIEMENTS

Ce mémoire, fruit d'un engagement soutenu, n'est pas l'œuvre d'une solitude, mais le reflet de l'incroyable chaîne de soutien et de générosité qui a balisé mon chemin.

**À Madame Aminata Boye**, Directrice du Centre Polyvalent de Thiaroye et mon encadreur de mémoire.

Vous n'êtes pas seulement une Directrice, mais une Dame d'une générosité humaine et intellectuelle exceptionnelle. Votre engagement total pour la cause de l'enfance est une source d'inspiration rare, prouvant que la conviction peut déplacer les montagnes. Je vous remercie pour l'acuité de vos conseils, la rigueur de votre exigence académique et la confiance que vous m'avez témoignée.

**À toute l'Équipe Éducative du CPT.**

Votre disponibilité inconditionnelle, votre courage face à la complexité des situations, et votre professionnalisme quotidien sont les véritables piliers de la protection des mineurs. Merci de m'avoir ouvert les portes de votre réalité et d'avoir partagé l'essence de votre métier.

**À Madame Coura Mbissane Diouf** Directrice de la Formation Initiale du CFJ.

Vous avez été le maître d'œuvre invisible, coordonnant avec une rigueur et une vision ces trois années exigeantes. Votre rôle de chef d'orchestre a assuré l'harmonie et la cohérence de notre parcours. Je vous remercie d'avoir veillé à la qualité et à la fluidité de cette transmission du savoir.

**À Monsieur Nasser.**

Vous êtes l'homme des certitudes, celui dont la présence rassurante a guidé chacun de nos pas depuis le seuil de notre entrée au CFJ. Votre sagesse et votre connaissance des rouages de l'institution ont été des boussoles infaillibles. Votre soutien ne se mesurait pas, il s'imposait comme une évidence.

**À Monsieur Ismaïla Wone.**

Votre contribution fut celle qui rendit plus facile cette formation. Par votre efficacité, votre accessibilité, et votre sens aigu de la pédagogie, vous avez levé nombre d'obstacles qui



auraient pu décourager. Je vous exprime ma profonde reconnaissance pour avoir allégé les contraintes inhérentes à un tel cycle d'études.

**À Abdoulaye Sam**, responsable de notre promotion.

Vous avez assumé, avec dévouement et constance, la charge lourde de lier et de coordonner les destins de toute une cohorte. Je salue votre sens des responsabilités et l'énergie que vous avez déployée pour maintenir la cohésion et l'élan de notre groupe.

**À l'ensemble du Personnel du CFJ.**

À vous tous, enseignants, administratifs et personnels de soutien, qui avez contribué au quotidien à faire de cette enceinte un lieu propice à l'étude. Merci pour ces trois années de formation qui ont marqué la transition de l'apprenant au professionnel.



## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CPT** : Centre Polyvalent de Thiaroye

**CP** : Centre Polyvalent

**DGPJS** : Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale

**DESPS** : Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale

**CIDE** : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

**A.E.M.O** : Service de l'Action Éducative en Milieu Ouvert

**ETP** : Enseignement Technique et Professionnel

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**PAQ/SPE** : Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Qualité des Services Socio-  
éducatives de Protection de l'Enfant

**AE** : Assistance Éducative

**CPP** : Code de Procédure Pénale

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**SAR** : Société Africaine de Raffinage

**C.A.O.M.I.** : Centre d'Accueil et d'Orientation des Inadaptés

**C.A.S** : Centre d'Adaptation Sociale

**CRETEF** : Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin

**CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle

**SNPE** : Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfance

**J.F** : Jeune Fille

**Édu** : Éducateur Spécialisé

**D.C** : Directrice



## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE .....	4
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....	23
CHAPITRE III : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.....	42
CONCLUSION .....	66
REFERENCES BIBLIGRAPHIQUES .....	68
Table des matières .....	70



## INTRODUCTION

De tout temps, une question n'a cessé de traverser l'histoire de l'humanité, celle de l'impérieuse nécessité de la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Déjà au XVIII **Jean-Jacques. ROUSSEAU**, dans son ouvrage philosophique avant-gardiste : Émile ou de l'Education 1762 , proposait un tout nouveau modèle d'éducation en marge de ce qui se faisait jusqu'alors. Il posa ainsi les bases d'une réflexion universelle sur l'éducation, la prévention et la nécessité d'un accompagnement adapté de l'enfant. Rousseau résumera le fond de sa pensée sur cette citation devenue mythique : *«l'homme naît bon mais c'est la société qui le corrompt . »*<sup>1</sup>

Dans cette continuité, **l'Ordonnance du 2 Février 1945** constituera l'une des plus belles leçons d'humanité tirée par la France de la seconde guerre mondiale ; texte fondateur de la protection de l'enfant, mettait déjà en exergue cette impérative dès l'entame de son exposé de motifs : *« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance ... »*<sup>2</sup>

De ces mots naquit une prise de conscience, donnant ainsi naissance à tout un arsenal politique et judiciaire jouant de concert pour endiguer les écueils susceptibles d'entraver le bon développement de ces êtres en devenir.

En 1958 une autre ordonnance certes moins connue, **relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger**, vit le jour. Désormais le juge pour enfant peut intervenir au civil. Le domaine d'intervention de la justice des mineurs est étendu à l'enfance en danger. Pour la première fois, un texte juridique reconnaît que le milieu familial peut être pathogène pour le bien-être de l'enfant. Cette ordonnance marque un tournant idéologique de la prise en charge des enfants et a permis de faire passer ce dernier du statut d'objet de protection familiale à celui de sujet de droit bénéficiant d'une protection spécifique de l'État.

A l'échelle internationale, l'Assemblée Générale des Nations Unies s'était réunie le 20 décembre 1959 à New York pour adopter la Déclaration Universelle des Droits de l'enfant qui affirmait que **l'enfance requiert une attention spécifique**. Ce document historique a été le précurseur de la **Convention relative aux droits de l'enfant de 1989** qui engage juridiquement cette fois-ci les États signataires à garantir non seulement la protection des enfants mais aussi leur participation sociale.

Un nouveau tournant s'opère, un changement de paradigme, l'enfant qui était jadis objet de droit, puis sujet de droit devient avec la CIDE un acteur social ayant le droit d'être entendu.

---

<sup>1</sup> Second Discours 1855 J.Jacques.Rousseau

<sup>2</sup> <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&>



Désormais tout dispositif destiné à protéger l'enfant, le mettra au cœur de celui-ci et pour son intérêt supérieur. Une approche plus globale est adoptée allant de la **prévention** à la **réintégration** en passant par la **protection** et la **participation**. Il n'est plus question de retirer l'enfant de son milieu de vie habituel, de le réhabiliter puis de le replonger dedans brusquement. Mais il s'agit maintenant d'accompagner le jeune en difficulté vers une réintégration digne et durable dans la société.

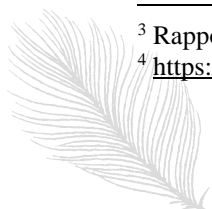
Le Sénégal, compte tenu de son héritage colonial français et du respect de ses engagements internationaux, est l'un des pionniers de la protection de l'enfance en Afrique. Dakar sa capitale a été le socle de **l'élaboration de la stratégie et le renforcement des systèmes de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest et Centrale**. Cette préoccupation est d'autant plus pressante que la structure chargée de la protection de l'enfance est passée en 1966 d'un Service d'éducation surveillée à une Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale en 2023. Ceci témoigne du respect que le Sénégal accorde à ses engagements internationaux, mais bien plus, à l'importance qu'il donne à la problématique de la vulnérabilité des enfants. Aujourd'hui la DGPJS compte 60 service extérieurs sur l'étendue du territoire national dont 48 Services d'Action éducative en milieu ouvert AEMO et 12 Centres de prise en charge institutionnelle dont le Centre Polyvalent<sup>3</sup> de Thiaroye. Institué par le **DECRET N° 81-1047 DU 29 OCTOBRE 1981**<sup>4</sup>, le CPT a pour fonction l'accueil, l'observation, la stabilisation, la rééducation et la réinsertion sociale des mineurs en situation de danger moral ou en conflit avec la loi placés sur décision judiciaire par l'application de méthodes et techniques psycho-éducatives appropriées.

Cependant comme le rappelait **LEBLANC**, s'inspirant des travaux de **GENDREAU** et **PAULHUS**, le centre apparaît comme un milieu total qui réalise le plus complètement des conditions d'épanouissement grâce à ses propriétés spatio-temporelles particulières. Mais la vie de l'enfant continue après le centre, et le devenir des adolescents dépend davantage des conditions de vie pendant cette période que des acquis pendant le **séjour**. Dès lors, pour prévenir la rechute ou la récidive, il est plus que légitime d'examiner le dispositif d'accompagnement des mineurs dans les centres de la DGPJS en vue de leur sortie. Identifier aussi les variables clés qui favorisent le processus de réinsertion tout comme celles qui en limitent l'efficacité.

---

<sup>3</sup> Rapport annuel 2023 DGPJS

<sup>4</sup> <https://www.google.com/justice.sec.gouv.sn//2020/11/DECRET-81-1047-DU-29-OCTOBRE-1981- DESPS>.



Ce mémoire s'articulera autour de trois phases distinctes et essentielles, qui guideront la démarche de notre recherche.

- Nous débuterons par l'éclairage de la problématique de réinsertion des mineurs après leur passage au CPT, en justifiant le choix de notre sujet d'étude.  
Ce justificatif s'appuiera sur une revue de la littérature relative aux mécanismes de la réinsertion sociale.  
Nous y formulerons l'Objectif Général ainsi que les Objectifs Spécifiques qui détermineront les étapes de notre cheminement analytique.
- Ensuite, nous présenterons l'option méthodologique retenue et justifierons ce choix en fonction de la problématique. Nous présenterons l'univers de l'enquête, la stratégie utilisée, les limites et les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontés dans sa réalisation ainsi que l'éthique de la recherche.
- Enfin, nous procéderons à l'analyse et à l'interprétation des données récoltées sur le terrain afin d'en tirer des recommandations substantielles.



## CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET D'ETUDE

### 1.1 POSITION DU PROBLEME

Le placement est le résultat de la rencontre d'une demande d'aide individuelle et de la pression sociale. Il intervient comme un moyen de remplacement face à la carence de l'institution familiale. Mineurs en conflit ou en danger se retrouvent ainsi pris en charge par des établissements spécialisés qui se substituent à leur milieu familial considéré comme défaillant dans le but de les rééduquer et de les réinsérer dans la société.

Conçu initialement pour les aider et leur permettre d'avoir de nouvelles perspectives de vie, le placement dans les centres de prise en charge institutionnelle peut représenter pour les pensionnaires une décision difficilement acceptable. Le fait de passer devant le juge pour enfant et de séjourner dans un établissement spécialisé n'est pas souvent bien vécu par le jeune concerné, surtout que l'image carcérale qu'il se fait *a priori* de l'institution ne facilite pas toujours une bonne adhésion à la mesure. C'est dans cette situation de tension marquée d'une part par les traumatismes hérités de son milieu naturel et d'autre part par les appréhensions qu'il a du milieu spécialisé, qu'une équipe d'éducateurs professionnels intervient, en partageant avec lui un vécu éducatif dans « l'ici » et le « maintenant »,<sup>5</sup> construira une relation de confiance avec lui.

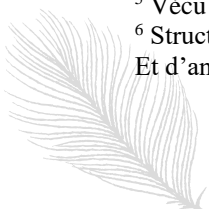
**GILLES GENDREAU** affirmera à cet effet, que par *intervention psycho-éducative*, nous entendons une intervention spécialisée qui, en utilisant le milieu de vie d'un jeune aux prises avec des difficultés spécifiques d'adaptation, accompagne et soutient ce jeune dans sa démarche vers un meilleur équilibre face à lui-même et face à son entourage. Jeune en difficulté et intervention psycho-éducative 2001.

Dans cette perspective, l'intervention psychoéducative conçoit le milieu de vie du jeune qu'il s'agisse de son milieu naturel ou d'un milieu spécialisé comme un système global et dynamique, c'est-à-dire **un ensemble de composantes**<sup>6</sup> interagissant entre elles. Par l'intermédiaire du savoir, du savoir-être et du savoir-faire de l'éducateur, elle cherche à utiliser ce milieu de vie en le structurant et en l'organisant pour qu'il devienne un **dispositif** qui, par l'interaction de ses composantes, favorisera la démarche du jeune vers un meilleur équilibre. Elle cherche également, par une relation établie dans et par un vécu éducatif partagé, à répercuter et à traduire les effets de ce dispositif sur le jeune, de manière à ce qu'il

---

<sup>5</sup> Vécu quotidien comme support de l'intervention éducative

<sup>6</sup> Structure d'ensemble qui permet de conceptualiser d'organiser  
Et d'analyser l'intervention auprès du jeune



s'engage activement dans sa démarche de **réadaptation** ou de **réinsertion** et en atteint les objectifs.

Dès lors, il est évident que les centres de prise en charge institutionnelle ne sont pas des bagnes <sup>7</sup> où l'on garde les jeunes malgré eux en attendant oisivement leur fin de séjour. Mais ils sont plutôt, des entités de protection judiciaire et sociale organisées de façon cohérente et complémentaire pour une meilleure prise en charge des problématiques de l'enfance.

Sous ce rapport, le centre d'accueil dépasse le lieu physique où prend place l'intervention ; c'est un système global et dynamique dont toutes les composantes influent sur l'intervention qui s'y déroule et l'alimentent. En fait, la caractéristique même de l'intervention psychoéducative est qu'elle ne se conçoit pas en dehors du milieu où elle se déroule, puisqu'elle cherche à utiliser les composantes de ce milieu pour encadrer, soutenir et stimuler la démarche du jeune vers le retour en famille. De ce point de vue, la vie de centre devient donc un véritable dispositif dont toutes les composantes sont des forces en interaction qui s'influencent et s'alimentent mutuellement. Le travail de l'éducateur spécialisé consiste essentiellement à organiser et à animer ce milieu de vie de manière à ce que toutes ses composantes contribuent à l'efficacité globale du dispositif mis en place autour du jeune, afin que celui-ci soit entièrement orienté vers le succès de la démarche.<sup>8</sup>

Au Sénégal, la prise en charge des enfants en danger ou en conflit avec loi, et plus spécifiquement des filles victimes de violences est une obligation de l'État du Sénégal inscrite dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) <sup>9</sup> particulièrement l'Article 19 (protection contre la violence) et l'Article 39 (réadaptation physique et psychologique).

Dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE), le volet prises en charge est confié à la Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale (DGPJS). Elle est aussi chargée de l'ensemble des questions intéressant la protection, la rééducation et la **réinsertion** des enfants et jeunes âgés de 0 à 21 ans, en danger ou en conflit avec la loi. décret 2024-792 du 26 mars 2024.

Sur le plan opérationnel, la conception initiale des Centres polyvalents reposait sur une approche systémique intégrant une Section AEMO, un Internat, des classes d'Enseignement Général et une Section ETP.

---

<sup>7</sup> Institution de Placement pénitentiaire pour mineur délinquants

<sup>8</sup> Jeunes en difficulté et intervention psycho-éducative Geandrau.G

<sup>9</sup> <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.unicef.fr/conventio>



Toutefois, sous l'effet des contraintes financières et de limitation en ressources humaines, ces centres ont été progressivement réorganisés avec la suppression de leur Section AEMO. Une perte critique, non seulement pour la préparation au retour dans le milieu familial mais surtout pour l'assurance d'un suivi essentiel à une réinsertion sociale pérenne.

Comme l'ont souligné les travaux de **Judith HERMAN** sur le traumatisme complexe et **Boris CYRULNIK** sur la résilience, la mise à l'abri physique ne représente qu'une étape préliminaire du processus. Le succès véritable de la réparation psychique et de la capacité de l'enfant à se projeter dans l'avenir dépend intrinsèquement de la continuité de cet accompagnement socio-éducatif.

Considérant la nature de la population accueillie au CPT sous le régime d'internat, elle est composée de jeunes filles en situation de danger et confrontée à des traumatismes complexes (incluant les abus sexuels, exploitation, négligence grave, rupture familiale), UNICEF souligne que ces victimes se trouvent doublement pénalisées :

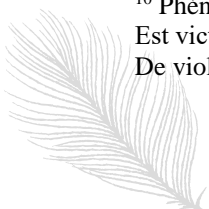
- Par l'acte traumatisant initial
- Par la stigmatisation subséquente, particulièrement prégnante dans des environnements socio-culturels conservateurs .

Cette réalité douloureuse constitue un frein majeur à la réintégration digne et durable, risquant d'engendrer un **re-victimisation**<sup>10</sup> ou **rechute** dans les conduites à risque.

C'est cette état des chose qui sous-tend cette présente étude dont l'objectif principal est **d'identifier quels sont les obstacles qui freinent la réinsertion sociale des jeunes filles en danger placées au Centre Polyvalent de Thiaroye ?**

---

<sup>10</sup> Phénomène par lequel une personne, ayant subi une violence, Est victime d'une nouvelle agression Augmentation du risque de devenir victime De violence



## 1.2 JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La pertinence de cette thématique réside dans le fait que, depuis très longtemps, l'essentiel des travaux de recherche abordant la problématique de l'enfance a été mené sur « **l'enfant délinquant** ». Même lorsqu'ils mentionnent « **l'enfant en danger moral** », c'est souvent en introduction ou en contraste avec la figure du délinquant.

Parmi ces travaux nous pouvons citer ;

- « **Théorie de l'Anomie 1938** » Robert K.Merton : la délinquance résulte d'un décalage entre les objectifs culturels {réussite richesse) et les moyens légitimes pour les atteindre.
- « **Théorie de la désorganisation sociale 1942** » Clifford Shaw & Henry Mckay : selon ces auteurs, l'environnement social est un facteur déterminant, les quartiers pauvres, désorganisés avec des normes sociales faibles favorisent la délinquance.
- « **Théorie de l'association différentielle 1939** » Edwine Sutherland : les jeunes apprennent la délinquance comme n'importe quel autre comportement, en fréquentant des pairs délinquants.
- « **Théorie du lien social 1969** » Travis Hirschi : les jeunes deviennent délinquants lorsqu'ils sont faiblement attachés aux institutions sociales {famille, école, etc.}.
- « **Interactionnisme et Étiquetage 1963** » Howard Becker : Il explique que ce n'est pas tant l'acte que la réaction sociale qui fait le délinquant, un jeune devient délinquant parce qu'il est étiqueté comme tel par la société.

Il est manifeste donc que l'enfant en danger demeure le grand orphelin des études scientifiques consacrées à l'enfance. Comme si l'urgence de sa détresse échappait aux radars de la pensée savante. Or, une recherche centrée sur sa réinsertion ne constitue pas seulement un moyen d'enrichir les connaissances encore limitées sur le sujet, mais offre également l'opportunité de diagnostiquer le cœur même du dispositif destiné à sa prise en charge.

Au Sénégal, *l'audit des offres d'Apprentissage et de la Formation de la DESPS*<sup>11</sup> actuelle DGPJS du Ministère de la Justice de 2020, indique que la réinsertion est le maillon faible du dispositif de protection des enfants. Il existe un manque quasi-total de données chiffrées et de suivi post-placement permettant d'évaluer le devenir réel des jeunes une fois qu'ils quittent les centres.

---

<sup>11</sup> <https://www.google.com/://justice.sec.gouv.sn//2020/11/RAPPORT-AUDIT-CENTRES>



En se concentrant spécifiquement sur les mineurs en danger du CPT, cette recherche permettra de documenter les trajectoires post-institutionnelles de ce groupe vulnérable.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la Justice du Sénégal, à travers la DGPJS a récemment lancé des programmes tels que le Programme d'Amélioration de la Qualité des Services Socio-éducatifs de Protection de l'Enfance ( PAQ/SPE), qui visent à renforcer l'infrastructure et la qualité de la prise en charge. A cet égard, une étude sur la réinsertion fournirait des données probantes pour mieux orienter cette nouvelle dynamique institutionnelle.

Mais au-delà de sa pertinence, cette étude est une nécessité pour éclairer davantage les politiques publiques et garantir aux mineurs du CPT une véritable chance de se construire en tant que citoyennes insérées et autonomes.

### 1.3 REVUE DE LA LITTÉRATURE

Comme nous l'avons précédemment souligné, le sujet sur l'enfant en danger et, plus spécifiquement, sa réinsertion sociale n'a pas bénéficié d'un intérêt scientifique proportionnel à l'ampleur de ce phénomène. Contrairement à son cousin **l'enfant délinquant**, qui a fait l'objet d'une littérature abondante, les écrits relatifs à l'enfant en danger s'abreuvent généralement aux sources de **la délinquance juvénile**.

De ce fait, la question de la réinsertion sociale de cette population est, à ce jour, principalement appréhendée par le prisme générique de tout enfant en difficulté placé en institution, c'est là une toile trop large pour capturer la singularité et la complexité de cette population de jeunes..

Pour forger une compréhension plus fine et diffractée de cette catégorie singulière, nous avons décomposé un à un les éléments constitutifs de la définition légale de l'enfant en danger, fait la revue des principaux travaux effectués sur chaque composante, sans oublier les recherches menées sur la vie de centre et la réinsertion.

Dans son ouvrage *l'Émile ou de l'Éducation 1762*, **Jean-Jacques Rousseau** problématisait déjà de l'effet d'une société corrompue sur l'éducation des enfants. Bien que son traité philosophique abordait principalement l'enjeu de la prévention pour préserver « **l'homme naturellement bon** » ; *son Émile*, des vices sociaux susceptibles de le corrompre, **Rousseau** alertait aussi en quelque sorte sur **l'Éducation négative des enfants**<sup>12</sup>. Selon lui, une bonne

---

<sup>12</sup> Retarder l'intervention de l'homme et des normes sociales  
Et laisser développer l'enfant selon son propre rythme.



éducation est celle qui suit le développement naturel de l'enfant plutôt que par les projections erronées des adultes.

L'œuvre est structurée autour des étapes de vie d'Émile , un élève imaginaire que Rousseau prend en charge , de la naissance à l'âge adulte,

○ Livre I : de la naissance à 2 ans { L'infans }

Il souligne l'importance du soin du corps, de l'allaitement maternel et du laisser-faire. Éviter le maillottage de l'enfant car il doit développer ses articulations.

○ Livre II : de 2 à 12 ans (l'âge de la nature )

La liberté de l'enfant doit être limitée par nécessité des lois physiques et non par la volonté arbitraire des adultes. Il apprend à se connaître et à connaître le monde, l'éducation se fait par l'expérience directe, l'observation et le jeu. Il doit apprendre à supporter la douleur et l'inconfort pour ne pas être esclave des caprices.

○ Livre III : De 12 à 15 ans {l'âge de la force et l'utilité}

C'est l'âge du développement de la raison et de l'esprit ; l'enfant est prêt pour les connaissances mais celles-ci doivent être utiles et adaptées à ses besoins. On doit lui enseigner à tirer des leçons de ses expériences et de savoir comment un homme utilise ses ressources et son intelligence pour survivre et reconstruire la société.

○ Livre IV : De 15 à 20 ans {l'âge de la raison et des passions}

C'est la période de la crise de l'adolescence, le jeune entre dans l'âge des passions et des relations humaines. Il apprend à connaître les hommes et à développer sa conscience morale, c'est ici que l'on passe de l'amour de soi à l'amour propre. Le précepteur ou l'éducateur doit guider ce passage pour éviter la compromission .

○ Livre V : {l'âge de sagesse et du mariage}

Rousseau décrit l'éducation de la future épouse d'ÉMILE , Sophie. Un prétexte pour aborder l'éducation de la femme qui doit être éduquée pour plaire et être utile à son mari et à sa famille. Une vision très controversée pour son caractère traditionnel et inégalitaire, contrastant avec la liberté prônée pour Émile.

C'est aussi le grand retour à la société, Émile devenu « **homme complet** » retourne dans la société où il devra exercer ses vertus et talents.

Rousseau ébauchait à travers son ouvrage le tout premier croquis des différents stade de développement de l'enfant et un modèle d'éducation dit « naturel » qui permettrait à ces êtres en devenir de façonner leur personnalité à l'abri des compromissions sociétales.

Le précepteur, gouverneur ou éducateur est un guide invisible qui doit « tout faire en ne faisant rien » il doit manipuler l'environnement du jeune pour que ce dernier ait



l'impression d'agir librement, alors qu'en réalité, il est constamment orienté vers les expériences formatrices.

**L'ordonnance du 23 décembre 1958** n<sup>o</sup>58-1301<sup>13</sup> relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence **en danger** est un texte fondamental et un tournant dans l'histoire de la protection de l'enfance en France.

L'objectif principal de cette ordonnance, selon son exposé des motifs, était de corriger un paradoxe : à l'époque, les enfants délinquants bénéficiaient de mesures éducatives judiciaires ordonnance du 2 février 1945, mais de nombreux enfants en danger, non délinquants, n'avaient pas accès à une protection aussi complète. L'ordonnance visait donc à renforcer la protection civile des mineurs dont la situation familiale les exposait à un danger.

Dans cette ordonnance juridique, le législateur de 1958 opère une reconnaissance majeure : cette jeunesse particulière méritait désormais l'armure de la protection judiciaire singulière. C'est ainsi que **l'Assistance Éducative**, une innovation d'importance, fut introduite.

Même si le législateur n'avait pas jugé utile, à l'époque, d'en donner une définition, il avait néanmoins pris le soin de délimiter les contours. Ce périmètre d'action s'appliquait **aux mineurs de 21 ans dont « la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises »**.

Cette délimitation, en posant ces mots-là, a permis d'esquisser les premiers linéaments de la notion d'enfant en danger même si leurs contenus demeurent vagues.

Cette ordonnance a fortement inspirée **l'article 293** du Code de la Famille sénégalais qui reprend pratiquement le texte de base en stipulant : « *Lorsque la santé, la sécurité, la moralité ou l'Éducation d'un mineur sont compromises, celui-ci peut faire l'objet des mesures d'assistance éducative prévues par les articles 593 à 607 du Code de Procédure Pénale au titre de l'enfance en danger.* »

Le **CPP** dans son Chapitre II au titre De l'enfant en danger décrit quant à lui les motifs d'une assistance éducative, reprend la définition de l'enfant en danger du **CF**, et prévoit les conditions d'application de la mesure.

Ainsi Dans tous les cas de délits ou de crimes commis sur les mineurs de 21 ans, ou si ces mineurs sont en danger moral ou matériel, le magistrat instructeur ou le président de la juridiction jugeant la cause peut, s'il l'estime utile, le ministère public entendu, s'il est

---

<sup>13</sup> <https://www.google.com/uwww.justice.gouv.fr/justice-france/justice-mineurs/protection-mineurs-danger>



représenté, ordonner que **la garde du mineur soit provisoirement confiée** à un parent, à une tierce personne ou **à une institution** qu'il désigne. Il informe aussitôt le président du tribunal pour enfants du ressort de la mesure prise.

A présent, on exclut plus l'éventuel retrait d'un enfant de son cadre de vie habituel s'il est jugé compromettant à son développement psycho-éducatif, pour le placer dans une institution de prise en charge. Le président du tribunal pour enfants peut, pendant l'enquête, prendre à l'égard du mineur et par ordonnance de garde provisoire toutes mesures de protection nécessaires. Il peut décider la remise du mineur :

1. A celui des père et mère qui n'a pas l'exercice du droit de garde ;
- 2.. A un autre parent ou une personne digne de confiance ;
3. A un centre d'accueil ou d'observation ;
4. A tout service ou établissement approprié. *Article 597 CPP*

Toutefois, une fois l'enfant soustrait de son milieu naturel et placé dans un centre d'accueil ou d'observation, ni le CF ni le CPP ne font état du contenu de la prise en charge. Il faut consulter le décret N°81-1047 du 29 octobre 1981 **fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs de la DESPS**, pour avoir une idée proprement-dit de cette protection judiciaire des enfants.

Les services extérieurs ont pour rôle la protection, la rééducation et la formation des jeunes âgés de moins de 21 ans délinquants ou en danger moral qui leur sont confiés par décision judiciaire.

A cet effet, ils mènent une action de **prévention** et de **réadaptation sociale et familiale** envers les jeunes, les familles et l'environnement social en exerçant une protection sociale sous contrôle judiciaire et mettent en œuvre tous les moyens susceptibles de réparer les carences éducatives décelées chez les mineurs qui leur sont confiés.

Par rapport à la prise en charge, le décret consacre à chaque centre une mission dédiée.

- **Les Centres de Protection Sociale (C.P.S.)** ont pour vocation, par l'application de méthodes et procédés psycho-éducatifs diversifiés, d'assurer à l'égard des jeunes l'accueil, l'observation et l'orientation éducative.
- **Les Centres d'Adaptation Sociale (C.A.S.)** n'accueillent que des mineurs placés par décision judiciaire après une prise en charge effectuée soit par un Centre de Protection sociale (C.P.S.), soit par un service de l'Action éducative et de la Protection sociale en milieu ouvert (A.E.M.O.). Les Centres d'Adaptation sociale (C.A.S.) ont pour vocation d'assurer la rééducation des mineurs par la mise en œuvre de techniques psycho-éducatives appropriées.



- **Les Centres de Sauvegarde (C.S.)** accueillent, sur décision judiciaire, des mineurs délinquants ou en danger. Ils ont pour vocation : l'éducation des mineurs placés en exerçant sur eux une action psychopédagogique stabilisante et en leur dispensant notamment une initiation professionnelle et un enseignement général ; la prévention de la délinquance juvénile par la proposition d'activités socio-éducatives appropriées aux jeunes des quartiers environnants, réfractaires aux formes ordinaires d'encadrement.
- **Les Centres Polyvalents (CP)** ont pour fonction l'accueil, l'observation, la stabilisation, la rééducation et **la réinsertion sociale** des mineurs placés sur décision judiciaire par l'application de méthodes et techniques psycho-éducatives appropriées.
- **Les Centre de Premier Accueil (CPA)** destinés à la prise en charge d'urgence des mineurs victimes et témoins.

Si on analyse l'organisation et le fonctionnement des centres de la **DESPS** actuelle **DGPJS**, une vérité s'impose, presque comme une vocation inscrite dans le marbre des statuts, seuls les Centres Polyvalents CP portait expressément le mandat d'assurer la **réinsertion sociale des mineurs**. Ceci est dû grandement au fait que historiquement le CPT avant d'être un centre était une section AEMO. C'est dans ce contexte que la tutelle d'alors a eu l'idée d'articuler l'action de ces services extérieurs en un bloc pratique, cohérent et complémentaire pour une meilleure prise en charge de la problématique de l'enfance ; les Centre Polyvalent.

Car outre ses fonctions d'accueil, d'assistance de réorientation et d'accompagnement, les services de l'Action éducative et de la Protection sociale en Milieu ouvert assurent le suivi et la liaison entre les centres et l'environnement social et les familles. Ils participent obligatoirement à la préparation de la sortie définitive du jeune de l'établissement et à sa réinsertion sociale. Décret N°81-1047 du 29 octobre 1981.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), elle non plus ne pose pas une définition unique dédiée de l'« enfant en danger ». Pour les Nations Unies la notion de danger n'est pas seulement la compromission de l'éducation, la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant mais c'est toute situation qui transgresse l'un de ses quatre **principes**



**fondamentaux** : *la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie et au développement et la participation.*<sup>14</sup>

Pour la CIDE, un enfant est en danger quand il est exposé à une situation qui porte atteinte à ses droits fondamentaux de survie de développement et de protection et ceci se manifeste par plusieurs articles :

- Article 19 : Les États parties doivent prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.
- Article 34,35.36 : Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, de traite, de violence sexuelle et toute autre forme d'exploitation

La CIDE ne manque pas de rappeler l'importance de maintenir les liens familiaux et souligne à son article 9 et 10 , le droit de l'enfant d'être élevé par ses parent et maintenir des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents.

Elle prévoit aussi une protection de remplacement en son article 20. En effet, tout enfant temporairement ou définitivement privé de son milieu familial , ou qui dans son propre intérêt, ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État.

Ce placement peut prendre la forme d'un placement familial, d'adoption ou, en cas de nécessité, d'un placement dans un établissement pour enfant approprié.

**L'article 29** est l'élément central de la réinsertion. Il stipule que les États parties doivent prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion de tout enfant victime, soit de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, soit de torture ou encore de toute autres formes de peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradant.

Dans son ouvrage *L'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes majeurs*<sup>15</sup>, **Céline JUNG** explique que le concept de protection pose inmanquablement la question du danger.

Fondamentale, cette notion n'en reste pas moins difficile à définir, elle demeure flou.

---

<sup>14</sup> [www.humanium.org/fr/les-principes-directeurs-de-la-convention-relative-aux-droits-de-lenfant](http://www.humanium.org/fr/les-principes-directeurs-de-la-convention-relative-aux-droits-de-lenfant).

<sup>15</sup> L'aide sociale à l'enfance et jeune majeurs comment concilier Protection et pratique contractuelle 7 juin 2010



En effet, l'existence d'un danger ne suppose pas la réalisation et le constat d'un dommage. Ainsi le danger est aussi le risque de danger **en l'absence d'intervention**, cet enfant peut voir sa santé physique et/ou psychique se dégrader rapidement. L'enfant en risque de danger peut être progressivement victime de carences ou de négligences qui deviennent dangereuses pour lui . De cette description émerge bien l'idée d'un processus, d'une recherche hiérarchique.

Il peut également souffrir d'un **surinvestissement de son entourage** <sup>16</sup> . La notion couvre donc plusieurs dimensions: éducative, affective, relationnelle, physique, physiologique et psychologique. Charge est aux professionnels d'évaluer ce danger à partir d'informations préoccupantes remontant de l'environnement de l'enfant.

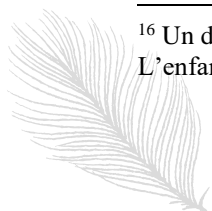
la violence exercée sur l'enfant a des effets néfastes sur l'adulte que cet enfant va devenir, et que ceux-ci auront des conséquences sur sa propre descendance, voire sur la collectivité toute entière.

**Céline Jung** pose un regard critique sur le dispositif de réinsertion de **l'Aide Social à l'Enfance** {ASE} en citant les travaux de **G. Mauger** sur les programmes d'insertion. Ce dernier les qualifie « *d'activités de substitution destinés à faire illusion* », « *pseudo formation*» destinée à faire patienter, on parle d'occupationnel. Le psychologue intervenant auprès des jeunes parle lui aussi de programme d'occupation. Pour lui, le temps du travail social n'est pas le temps du travail psychique, c'est pourquoi parfois sont initiées des actions qui ne sont pas tenables, mais qui seraient, selon lui, un passage obligé. Cette pression par rapport au temps est très présente dans les institutions, les projets éducatifs, pour la réadaptation et la formation de ces jeunes ne se focalisent plus sur le résultat mais plutôt sur la participation.

L'instauration de l'école pour tous par Jules Ferry, au-delà de sa mission républicaine d'instruire, fut un acte de résistance contre l'exploitation familiale de l'enfant. Il faut voir dans la loi de 1882 une véritable tentative de désengagement de l'enfant de toute forme d'exploitation familiale. L'obligation d'instruction de 6 à 13 ans signifiait que les enfants devaient passer une partie significative de leur journée sous la responsabilité et la surveillance de l'institution scolaire. C'était l'affirmation que l'enfant n'est pas un outil, une force de production mais un être en devenir qu'il faut instruire.

---

<sup>16</sup> Un désir, souvent intense, d'assurer le bonheur et la réussite de l'enfant en contrôlant et aplanissant son parcours de vie.



De plus l'enceinte scolaire, avec son instituteur républicain ; le hussard noir,<sup>17</sup> est devenue l'espace où l'État, pour la première fois, pouvait exercer une tutelle de sécurité et de bienveillance. C'était une façon d'assurer, de facto, que pendant ces heures l'enfant était protégé des formes les plus criantes d'exploitation, de négligence ou de maltraitance. De ce fait, la compromission de ce temps d'étude expose inexorablement l'enfant à des risques sociaux.

Parmi les facteurs de risque, les caractéristiques familiales revêt également une grande importance. Les résultats de recherches indiquent que les enfants qui proviennent de familles désunies ou reconstituées, à faible revenu ou en dépendance économique, où il y a plusieurs enfants, et dont les parents sont peu scolarisés, sont plus prédisposés à abandonner l'école.<sup>18</sup> Les études longitudinales sur le fonctionnement familial démontrent que les enfants courent plus de risque de décrocher si les parents valorisent peu l'école et s'impliquent peu dans l'encadrement scolaire de leurs enfants, si le style parental est permissif et le système d'encadrement est déficient (manque de supervision, de soutien et d'encouragement), si les parents réagissent mal ou pas du tout aux échecs scolaires de leurs enfants<sup>19</sup>.

Par rapport à la santé de l'enfant, l'étude scientifique menée par **Michelle Kelly-Irving, Cyrille Delpierre et Thierry Lang** intitulée *Comment les facteurs socio-environnementaux influencent-ils la santé au cours de la vie*. Leurs travaux ont mis en évidence le rôle de l'adversité psychosociale durant l'enfance sur la santé à long terme. Il s'agit d'événements stressants dans la vie de l'enfant, tels que des dysfonctionnements familiaux, des séparations parentales, des négligences physiques, des abus physiques et sexuels ou encore le fait d'être témoin de violences. Ces épreuves ont été liées à de nombreuses pathologies chroniques de l'âge adulte. Cette hypothèse a été testée dans une étude de cohorte qui a suivi jusqu'à aujourd'hui plusieurs milliers de personnes, nées en mars 1958 en Grande-Bretagne. L'adversité psychosociale a été mesurée par six dimensions – enfant placé en institution ; enfant négligé par ses parents sur le plan physique ; parent en contact avec l'administration pénitentiaire ; séparation des parents suite à un divorce, un décès ou une autre raison ; expérience familiale de la maladie mentale ; expérience familiale de la toxicomanie – ; elle a été codée en trois catégories aucune adversité (75 %), une adversité (20 %), au moins deux adversités (5 %).

---

<sup>17</sup> Le surnom donné aux instituteurs publics français  
Sous la III<sup>e</sup> République (1870-1940)

<sup>18</sup> (Bachman *et al.*, 1971 ; Cairns *et al.*, 1989 ; Ekstrom *et al.*, 1986 ; Elliott et Voss, 1974 ; Howell et Frese, 1982 ; Janosz *et al.*, 1997)

<sup>19</sup> Astone et McLanahan, 1991 ; Ekstrom *et al.*, 1986 ; Horwich, 1980 ; Le Blanc *et al.*, 1993 ; Rumberger, Ghatak, Poulos et Dornbusch, 1990)



Après cinquante ans de suivi, la probabilité de déclarer avoir eu un cancer avant l'âge de 50 ans chez les femmes était deux fois et demi plus élevée chez celles ayant été exposées à au moins deux adversités, par rapport à celles exposées à aucune épreuve, après avoir pris en compte les facteurs de confusion. Ces résultats suggèrent qu'une exposition adverse pendant l'enfance pourrait constituer pour les femmes un facteur de risque de cancer à l'âge adulte. La persistance d'un lien, même après prise en compte des facteurs de confusion et des facteurs de médiation les plus connus, conforte l'idée d'un rôle biologique direct de l'adversité sur la survenue des cancers. Dans une deuxième étude sur la même cohorte, le risque de décès prématuré chez les hommes était plus élevé (+ 57 %) chez ceux qui avaient connu au moins deux adversités par rapport à ceux qui n'avaient pas été exposés. Chez les femmes, le risque augmentait avec l'intensité de l'exposition. La probabilité de décéder prématurément augmentait de 66 % chez les femmes exposées à une adversité et de 80 % chez celles exposées à au moins deux adversités, par rapport à celles qui n'en avaient pas vécu. La prise en compte des facteurs de confusion et de médiation <sup>20</sup>modifiait peu l'association entre adversité et mortalité. Ces résultats, fondés sur un critère de jugement bien défini, renforcent la plausibilité de l'hypothèse d'une incorporation biologique de l'environnement, notamment pendant des périodes sensibles du développement.

Dans son ouvrage *comprendre le tourbillon émotionnel des adolescents*<sup>21</sup>, **Lisa Damour** nous explique les risques de danger moral auxquels les jeunes sont exposés. La psychologue explique que la manière dont les adolescents perçoivent le risque varie en fonction du contexte. Lorsqu'ils se trouvent avec des adultes ou dans des situations dépourvues d'intensité émotionnelle, ils ont tendance à appréhender de manière très prudente les comportements à risque. À l'inverse, quand ils sont avec des amis dans des situations chargées sur le plan social ou émotionnel, ils sont moins susceptibles de raisonner de manière rationnelle et plus enclins à faire des choix impulsifs.

Le type de risques dépend fortement des normes à l'endroit où ils vivent, du fait qu'ils soient surveillés de près ou non et du genre d'activités à risque auxquelles ils peuvent avoir accès facilement.

---

<sup>20</sup> Confusion variable qui fausse une relation de causalité

Médiation variable qui explique comment x influence y

<sup>21</sup> Comprendre le tourbillon émotionnel des ados et apprendre à le gérer  
Du mieux qu'on peut ! septembre 2023



Si les garçons sont, d'une manière générale, plus enclins que les filles à adopter des comportements à risque, le type de risque pris par les adolescents dépend beaucoup plus de facteurs contextuels que de facteurs individuels, comme le genre ou l'âge.

Si la maison peut être un refuge, elle est aussi le lieu de tous les dangers... 190 enfants de moins de 15 ans décèdent d'un accident de la vie courante. Ce type d'accident se produit la plupart du temps dans la maison ou ses abords immédiats. Loin d'être une fatalité, ces risques sont réductibles par une vigilance sans faille, des précautions souvent simples et une sensibilisation précoce de l'enfant aux dangers de son environnement familial.<sup>22</sup>

**L'Organisation Mondiale de Santé (OMS)** recense au moins 6 principaux types de violence interpersonnelle survenant à différents stades du développement de l'enfant.

- La maltraitance (y compris les punitions violentes) comprend des violences physiques, sexuelles et psychologiques/émotionnelles, ainsi que la négligence des nourrissons, des enfants et des adolescents de la part des parents, des personnes ayant la charge d'enfants et d'autres figures de l'autorité, le plus souvent au domicile mais aussi dans d'autres cadres comme les écoles et les orphelinats.
- Le harcèlement (y compris par le biais d'Internet) est le comportement agressif indésirable d'un enfant ou d'un groupe d'enfants extérieurs à la fratrie ou n'ayant pas de lien amoureux avec la victime. Il entraîne des préjudices physiques, psychologiques ou sociaux répétés et se produit souvent dans les écoles et d'autres lieux où se rassemblent les enfants, ainsi que sur Internet.
- La violence des jeunes se concentre chez les enfants et les jeunes adultes de 10 à 29 ans, et on l'observe le plus souvent dans le cadre communautaire entre des groupes de connaissances et des inconnus; elle peut comporter du harcèlement et des agressions physiques, avec ou sans armes (comme des armes à feu ou des couteaux) et aussi impliquer le phénomène de bandes.
- La violence des partenaires intimes (violences domestiques) peut être physique, sexuelle ou émotionnelle, et elle est le fait d'un partenaire ou ex-partenaire intime. Bien que les hommes puissent aussi en être victimes, elle touche de manière

---

<sup>22</sup> Global prevalence of past-year violence against children: a systematic review and minimum estimates. Hillis S, Mercy J, Amobi A, Kress H. *Pediatrics* 2016; 137(3): e20154079.



disproportionnée les femmes. Les filles en sont fréquemment victimes du fait des mariages d'enfants ou des mariages précoces/forcés. Quand elle se produit dans le cadre d'une relation amoureuse entre des adolescents non mariés, on l'appelle parfois «violence dans les relations/fréquentations».

- La violence sexuelle implique un rapport sexuel non consenti mené à terme ou tenté, et les actes de nature sexuelle n'impliquant pas un contact (comme le voyeurisme ou le harcèlement), les actes liés au trafic sexuel commis contre une personne incapable de donner son consentement ou de refuser, ainsi que l'exploitation en ligne.
- La violence émotionnelle ou psychologique comprend la restriction des mouvements d'un enfant, le dénigrement, le fait de le ridiculiser, les menaces, les intimidations, les discriminations, le rejet et toute autre forme non physique de traitement hostile.

Tous ces types de violence, s'ils sont commis contre des filles ou des garçons du fait de leur sexe biologique ou de leur identité sexuelle peuvent aussi constituer des violences sexistes.<sup>23</sup>

Cet exposé non exhaustif de la littérature sur le mineur en danger en général, la réinsertion en particulier, nous a permis d'avoir une meilleure compréhension du phénomène ainsi que les différentes approches scientifiques consacrées au sujet. La réinsertion sociale, objet de notre étude n'occupe pas cependant une place prépondérante dans cette revue, du fait du peu d'ouvrages disponibles en la matière. Pour une compréhension univoque à la suite de notre développement, il importe de clarifier les différentes acceptions des concepts à l'étude afin de retenir celle qui cadre le mieux avec notre sujet.

#### **1.4 CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

À ce niveau de notre travail, il s'agit pour nous de définir les différents concepts à l'étude afin d'adopter une définition qui prend mieux en compte nos préoccupations. Ces définitions sont puisées dans le creuset des dictionnaires de la langue française, des articles ou des ouvrages faisant autorité dans le domaine de recherche.

Ces concepts à définir sont ceux contenus dans la partie stratégiques (le thèmes, la question de recherche, les objectifs) de notre étude. Mais nous ne négligerons pas non plus ceux qui, bien qu'en marge, pourront apporter plus de précision à notre développement.

---

<sup>23</sup> [https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.plan-international.fr/nos-combats/protection/causes-et-consequences-des-violences-sexistes-et-sexuelles/&ved=2ahUKEwj5gbmz0JOQAxWsh\\_0HHfgxMfIQFnoECBoQAQ&usg=AOvVaw2NIh9J7yPlbe0\\_Fmrqs-Gn](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.plan-international.fr/nos-combats/protection/causes-et-consequences-des-violences-sexistes-et-sexuelles/&ved=2ahUKEwj5gbmz0JOQAxWsh_0HHfgxMfIQFnoECBoQAQ&usg=AOvVaw2NIh9J7yPlbe0_Fmrqs-Gn)



## ▪ MINEUR

- ❖ Se dit de quelqu'un qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans fixé par la loi pour la pleine capacité civile d'exercice et la responsabilité pénale. Dictionnaire Larousse
- ❖ personnes) Qui n'a pas atteint l'âge de la majorité LeRobert
- ❖ Qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale. L'ACADÉMIE FRANÇAISE
- ❖ s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. {CIDE}
- ❖ Est mineure la personne de l'un ou l'autre sexe qui n'a pas encore l'âge de 18 ans accomplis. Article 276 Code de la Famille du Sénégal
- ❖ Catégorie d'individus appréhendée par le droit comme une personne en bas âge qui requiert une protection particulière et une conciliation entre nécessité répressive et devoir éducatif. Regards croisés sur le statut du mineur - Portail Universitaire du droit.
- ❖ Dans le cadre de notre étude, le mineur est un jeune aux prises avec des difficultés spécifiques d'adaptation. De manière très sommaire, il s'agit d'un jeune qui a vécu dans des milieux et des circonstances présentant de multiples risques, eux-mêmes souvent générés par l'influence conjuguée de divers facteurs : dysfonctionnement familial, carence affective, absence d'apprentissage social de base, maltraitance, négligences etc.

**Gendreau G** le décrit comme étant « *un jeune qui n'a pas pu, pour de multiples motifs, développer les habiletés de base pour faire face aux difficultés normales qui sont au cœur même de la vie et que rencontre tout être humain* <sup>24</sup> »

Ce même jeune n'a pas été en mesure, à partir de ses interactions avec l'environnement (immédiat ou éloigné), de se construire de solides points de repère qui concourent à ce que nous avons désigné comme la recherche de valeurs, d'où l'appellation **mineur en danger**

### **MINEUR EN DANGER**

- ❖ sont des mineurs de 21 ans dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises. Article 594 CCP du Sénégal.
- ❖ Si l'âge légal pour le mineur en conflit avec la loi est de 18 ans, le législateur étend celui du mineur en danger à 21 ans. Cette extension s'explique principalement par la volonté d'assurer non seulement la continuité de l'encadrement social et éducatif mais aussi de la formation professionnelle déjà entamée. Alors sont considérés **en danger**, les enfants victimes de **maltraitements physiques** (coups et blessures, torture, etc.), **psychologiques** (

---

<sup>24</sup> Jeunes en difficulté et intervention psycho-éducative Gendreau.G 2002



discriminations, injures, etc.), de **négligences** (faible contrôle scolaire, sous-alimentation, absences de soins médicaux, etc.) mais aussi de **violences sexuelles** (abus sexuels, attouchement et d'**exploitations** (économique , en ligne).

Le danger peut aussi venir à l'extérieur du cadre familial ( détournement, harcèlement, fréquentation de pairs asociaux etc.). il faut ajouter que le mineur ne bénéficie pas de réponses adaptées à ses besoins fondamentaux, il est dans une situation de **vulnérabilité** qui l'expose à un danger.

Cet enfant en danger victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques exercées par les personnes titulaires de l'autorité parentale ou les personnes vivant à son domicile, sont soustraits de leur milieu pathogène et placés dans un établissement spécialisé pour sa réadaptation ou rééducation.

- **RÉADAPTION**

- ❖ Adaptation d'une espèce vivante à un nouveau milieu, d'où provenaient toutefois ses ancêtres. Reprise progressive de l'activité après une maladie ou une blessure. LAROUSSE
- ❖ Après une maladie ou un accident, récupération par la victime de tout ou partie de son autonomie ; ensemble des moyens thérapeutiques mis en œuvre à cette fin. *La réadaptation d'un blessé. L'ACADÉMIE FRANÇAISE*
- ❖ Dans le contexte de notre étude, La Réadaptation est un processus visant le recouvrement et l'optimisation des capacités. un Processus qui vise à permettre au mineur de retrouver ou d'acquérir son autonomie et ses capacités fonctionnelles (physiques, psychologiques, sociales) qui ont été altérées par la situation de danger vécue.

C'est un ensemble de mesures et interventions visant à aider le mineur en danger ainsi qu'à sa famille, à retrouver un équilibre relationnel, comportemental et social afin d'assurer le développement optimal et sa sécurité. Il s'agit de l'accompagner vers une meilleure adaptation sociale et personnelle et si possible sécuritaire afin de favoriser son retour digne et durable dans son milieu familial.

Elle se déroule dans un cadre structurant avec une équipe pluridisciplinaire pour pallier les carences ou les difficultés comportementales. L'idéal serait qu'elle se fasse avec l'implication méthodique des parents en difficulté pour renforcer leurs capacités à assumer leur rôle de manière adéquate et positive et prévenir de futur situation de danger après la réinsertion.



- **INTERNAT**

- ❖ L'internat est un régime d'accueil et un lieu de vie collectif avec des enjeux éducatifs et sociaux. C'est une structure prenant en charge des enfants ou adolescents afin de suppléer aux défaillances de la cellule parentale synonyme de séparation de l'enfant et de son milieu familial ou naturel. L'internat se caractérisera par plusieurs traits : un cadre est un espace physique délimité, distinguant clairement intérieur et extérieur, et éventuellement subdivisé en sous-espaces réservés à une activité ou à une partie des occupants ; c'est aussi un découpage du temps, rythmé et scandé selon des régularités ; des obligations, des permissions et des interdits y sont énoncés, relatifs entre autres à l'usage des lieux, à l'occupation du temps, aux modes de relations entre les occupants, des personnes étant chargées de les rappeler et, au besoin, de maintenir le cadre dans ses différents aspects ; enfin, il est fréquent qu'un soubassement normatif vienne, explicitement ou au moins implicitement, orienter ce qui se fait dans le cadre.<sup>25</sup> *L'internat par Dominique Glasman*. L'internat est aussi un milieu artificiel conçu pour la sécurisation temporaire, l'épanouissement personnel et social à travers des programmes de réadaptations aux fins de préparer leur réinsertion sociale.

- **REINSERTION SOCIALE**

- ❖ Processus post-rupture (détention) : Appui donné aux délinquants au moment de leur retour à la société après une période d'incarcération, qui devrait idéalement commencer dès le premier jour de détention. Réinsertion sociale - UNODC).
- ❖ **Ensemble d'interventions dont l'objectif est que la personne vive de façon socialement acceptable, et ce, dans le respect des lois.** La réinsertion sociale des personnes contrevenantes - MSSS).
- ❖ Dans le cadre de cette présente étude, Le concept de réinsertion est un processus global visant le retour à une place familiale ou sociale. Elle est un processus visant à rétablir un enfant ou un adolescent dans un statut ou une position sociale qu'elle avait perdu (ou n'a jamais eu) suite à une rupture ou une exclusion. Elle est un synonyme souvent employé de l'intégration sociale réussie dans la communauté. Dans le cadre de l'enfant en danger, l'objectif prioritaire est de s'assurer que les conditions de sécurité et de développement du mineur peuvent être assurées. Il s'agit d'un retour sécurisé dans la famille biologique ou élargie, nécessitant souvent un accompagnement intensif de la famille. Pour les jeunes ne

---

<sup>25</sup> Internet dans l'expérience scolaire P109-124



pouvant pas retourner dans leur milieu d'origine, la réinsertion prend la forme d'une autonomisation en s'appuyant sur les acquis de la réadaptation notamment l'éducation, l'apprentissage ou la formation pour potentielle insertion professionnelle.

## **1.5 OBJET D'ETUDE**

### **1.5.1 OBJECTIF GENERAL**

L'objectif Général de notre étude est d'essayer de comprendre ce qui entrave la réinsertion sociale des jeunes filles en danger placées en internat au Centre Polyvalent de Thiaroye.

### **1.5.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Pour y parvenir, nous avons converti notre objectif général en des objectifs spécifiques.

- Analyser le dispositif d'intervention du Centre Polyvalent de Thiaroye.
- identifier les obstacles à la réinsertion des mineurs en fin de séjour au CPT.
- Proposer des pistes d'amélioration pour une meilleure politique de réinsertion.



## **CHAPITRE II : METHODOLOGIE**

### **2.1 METHODE D'ETUDE**

Notre étude s'inscrit dans une approche qualitative car étant plus appropriée pour étudier les phénomènes sociaux de la meilleure des manières. Comme le suggérait Pires (1987 :95), « *le choix de la méthodologie n'est jamais un hasard, mais le juste objectif de la quête, au dimension l'énigme et au contraintes de la recherche.* »

La méthodologie qualitative s'est imposée comme la plus indiquée pour collecter et analyser, les données nécessaires à la réalisation de notre projet de recherche.

Il s'agit, au fond, de saisir dans sa complexité l'intrication de la problématique de la réinsertion sociale des mineures en danger, en sondant le vaste champ de leur réhabilitation au centre **CPT**.

### **2.2 TYPE D'ETUDE**

Notre démarche se veut donc exploratoire et descriptive pour dénouer le nœud de notre problématique. En effet, la question de la jeunesse surtout celle en difficulté demeure une priorité nationale et même internationale qui ne cesse de nous interpeller. Mais c'est surtout la question de la réinsertion sociale de ces jeunes en danger une fois leur séjour terminé dans les institutions de prise en charge qui révèle toute sa complexité, telle une aporie qui résiste aux modèles successifs.

Notre étude se propose donc d'explorer ce territoire, d'en décrire les contours sans préjugés, afin d'éclairer ce pan essentiel, mais trop souvent négligé, de leur prise en charge. Il s'agit, en somme, de faire l'inventaire du dispositif existant de la prise en charge au CPT, et de relever les goulots qui plombent le retour au commun de ces jeunes durant le processus.

### **2.3 UNIVERS L'ENQUÊTE**

Il comprend le cadre de l'étude où nous allons présenter le Centre Polyvalent de Thiaroye qui est le champ où se déroule notre étude. Ensuite nous ferons la présentation de la population parent de notre étude à savoir les mineures en danger sous le régime de l'internat.



### 2.3.1 CADRE DE L'ETUDE

#### ❖ PRESENTATION DU CENTRE POLYVALENT DE THIAROYE

Le Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT) relève de la Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale (DGPJS) du Ministère de la Justice du Sénégal. Le centre est situé au km18 à 300m de la route nationale 1, dans l'enceinte de l'Hôpital Psychiatrique de Thiaroye. Pour y accéder, les usagers empruntent la bretelle passant par le centre de remplisseurs de gaz ; la Société Africaine de Raffinage (SAR).

Au fil de son histoire, à l'instar de tout corps social, cherche sans cesse son point d'équilibre. L'acte de naissance se situe dans les rues de Dakar, où le Centre de triage agit d'abord comme un sas,<sup>26</sup> une nécessité logistique en marge des grands changements qu'a connu l'institution.. À ses débuts en 1965, il s'agissait alors d'un Centre de Triage, qui dépendait du Ministère de la Santé. Son rôle consistait à séparer le grain de l'ivraie : recueillir les malades mentaux, mendiants chemineaux bref toutes les âmes en peine qui erraient dans les rue de Dakar durant les périodes de trouble. Dans un premier temps, ils étaient immédiatement relâchés après les manifestations ; c'est par la suite, que le personnel du Centre a été chargé de répartir dans les lieux appropriés : ceux qui souffraient de trouble mentale étaient envoyés à l'Hôpital Psychiatrique dont le centre était partie intégrante, les mineurs remis à leurs parents, et les autres, sans ancrage à Dakar, étaient acheminés vers des centres fermés comme le Centre d'Accueil et d'Orientation des Mineurs Inadaptés (C.A.O.M.I.)

Mais un lieu n'est jamais qu'une géographie. Le véritable tournant intervient en 1973, l'année même où l'ex-ENAES (École Nationale des Assistants et Éducateurs Spécialisés) délivre sa première promotion d'éducateurs : le service de l'Éducation Surveillée mute, rejoignant le giron du Ministère de la Justice. C'est le passage d'une simple gestion des faits à une prise en charge éducative d'enfants en situation difficile.

Ce cheminement, jalonné par l'évolution sémantique elle-même (le Service devenant en 1977 la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale, la D.E.S.P.S., formalisée par un décret de 1981), nous mène aux affres de la cohabitation. Telle une crise d'identité spatiale et fonctionnelle, la structure connaît une période d'instabilité, lorsque, en décembre 1981, le Centre d'Adaptation Sociale (C.A.S.) de Cambérène vient s'installer dans les murs du Centre de triage. <sup>27</sup>Cette promiscuité des vocations, jusqu'en novembre 1984, engendra les

---

<sup>26</sup> Espace physique de transition, de filtrage ou d'attente.  
Il est conçu pour gérer le passage d'un état à un autre.

<sup>27</sup> Poitou Danielle, Op.cit



inévitables « problèmes d'orientation et d'attribution de compétences » : quand deux philosophies se rencontrent, l'espace se fait parfois trop exigü.

Le Centre de triage s'éteint alors, laissant le C.A.S., seul maître du site pour un temps, avec son programme de formation variée, jusqu'à ce que le vent des réformes le mute à son tour, en 1986 par l'arrêté ministériel 142-246 MJ/DESPS vers un centre de sauvegarde à Cambérène, libérant ainsi l'espace. Le Centre de Thiaroye, autrefois appelé Centre de triage, héritera des lieux et sera fermé après ce transfert jusqu'en 1988.

En janvier 1988, le service AEMO de Thiaroye ouvrit dans les murs empreints d'écho des anciens du Centre de Triage. A l'origine, la structure était exclusivement réservée aux jeunes filles avec comme vocation singulière : leur offrir un espace où l'action serait un baume, les occuper dans des activités utiles. Mais le volet de la formation s'est ajouté à cet objectif initial, ce qui a posé un problème de budget et de personnel qualifié. Les pensionnaires commencèrent à désertier une par une.

Puis vint septembre 1990, l'arrivée d'un nouveau directeur marqua un point de changement, dirions-nous. Soudain, l'horizon s'élargit : nous assistons à de nouvelles orientations ; fin de l'exclusivité féminine, place à la prise en charge des garçons en situation délicate. L'A.E.M.O. cessait d'être une monade<sup>28</sup> pour épouser l'identité pleine et entière de ses homologues, un mouvement d'intégration essentiel. Ces nouvelles orientations permirent à la direction de procéder à un nouveau découpage géographique des suivis validé par la Coordination régionale des A.E.M.O. Cette uniformisation facilitera la multiplication des placements familiaux, judiciaires, scolaires ou professionnels. La vocation devenait inclusive et polyphonique.

Il est néanmoins une précision que par ses différentes sortes de placement, l'ampleur du Centre de Thiaroye a toujours excédé le rôle initial confiné à l'A.E.M.O. L'existence, après tout, n'est jamais réductible à une seule définition. C'est dans le partenariat avec des ONG telles Jeunesse, Culture, Loisir et Technique (JCLT) ou Village pilote, qu'il trouva son véritable élan, C'est ainsi que la plupart des supports éducatifs d'aujourd'hui ont pu être conçus, car la section A.E.M.O. ne disposait initialement d'aucune ligne de budget.

L'année 1996 a marqué l'accomplissement de cette mue. L'A.E.M.O., qui avait la quasi-totalité des caractéristiques d'un Centre, fut elle-même érigée en Centre Polyvalent de Thiaroye (C.P.T.). Le nom dit tout. Ces Centres, selon la définition qui fait loi, ont pour

---

<sup>28</sup> Unité absolue et parfaite qui est le principe générateur



mission d'assurer l'accueil, l'observation, la stabilisation, la rééducation et la réinsertion sociale des mineurs placés. Une mission qui exige un savoir-faire, celui des méthodes et techniques psycho-éducatives appropriées.<sup>29</sup> Pour répondre à cette ambition, le C.P.T. dispose désormais de plusieurs sections d'apprentissage et de formation. Leur finalité n'est pas tant d'ajouter des lignes sur un CV, mais bien d'outiller ces jeunes humainement et professionnellement en vue de renforcer les acquis indispensables pour affronter leur monde naturel.

Le Centre regroupe plusieurs sections et services pour offrir une prise en charge complète, incluant l'éducation, la formation professionnelle, l'encadrement social et le soutien.

### **1. Enseignement Élémentaire et Préscolaire**

Composée de 6 salles physiques, la section scolaire comprend un cycle scolaire, du CI au CM2. L'enseignement est identique aux programmes des écoles publiques. Les élèves ; filles comme garçons viennent principalement des quartiers environnants. Elle dispose aussi d'un centre d'information et de documentation et d'une salle informatique.

La section est placée sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé chargé de l'organisation administrative tandis que sur le plan pédagogique, l'animation des cellules, la supervision des enseignants et le contrôle de la conformité des programmes sont polarisés par l'Inspection de l'Éducation et de la Formation de Thiaroye. Les élèves sont présentés aux examens officiels (CFEE et l'entrée en 6ème

### **2. Internat pour Jeunes Filles**

L'internat est exclusivement destiné aux jeunes filles. Elles sont placées par décision de justice, souvent suite à une situation de danger nécessitant qu'elles soient retirées temporairement de leur cadre de vie habituel. Dans d'autres cas, il s'agit de mineures en conflit avec la loi, pour lesquelles des mesures éducatives sont prises pour leur protection par le Tribunal pour Enfant.

L'équipe éducative assure l'accueil, l'encadrement, le suivi éducatif, le soutien psychologique, la médiation familiale, la rééducation, l'initiation professionnelle et la réinsertion sociale.

---

<sup>29</sup> Décret 81-1047



### **3. Enseignement Technique Professionnel**

Ce volet propose une formation complète de trois années, il s'articule autour de 3 piliers fondamentaux : la coupe et couture, la coiffure et la restauration.

Il est essentiel de noter la vocation profondément inclusive de cette section. Elle accueille, sans distinction, les jeunes filles pensionnaires et celles venant de l'extérieur, offrant une seconde chance à celles qui, parfois, affichent un niveau scolaire modeste, voire sont exclues du circuit classique, où même analphabètes.

Ces apprenantes suivent rigoureusement le même programme que celui en vigueur au CRETEF (Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin). Leur parcours s'achève par l'épreuve du CAP, véritable sésame vers la reconnaissance d'un métier.

La section est placée sous l'égide et l'accompagnent vigilant d'un éducateur spécialisé, garant du bon déroulement du programme de formation, de la gestion du matériel d'ouvrage et de l'organisation des évaluations.

#### **1 Services Éducatifs et Sociaux**

La transmission académique est élaborée et évolue en concomitance avec des activités socio-éducatives. Elles embrassent un éventail riche de pratiques : sport, théâtre, sortie pédagogique, techniques manuelles, activités ludiques etc.

L'offre socioéducative est matérialisée par des programmes diversifiés étendus sur toute l'année :

- Un programme d'alphabétisation fonctionnelle
- Un programme d'installation de compétence de vie courantes
- Un programme d'éducation à la vie familiale et communautaire
- Des points de groupe et causerie sur des thématiques
- L'organisation de conférences
- Des tournois sportifs
- Initiation des apprenantes aux techniques manuelles
- Des visites de découvertes etc.

Ces activités socio-éducatives et culturelles sont essentielles à la vie de l'institution et sont animées par une équipe pluridisciplinaire. Elle est composée d'éducateurs spécialisés, de maîtres d'enseignement technique professionnel, de techniciens horticoles, de cuisinières, de lingères et de prestataires de service. Toutes les activités sont coordonnées par la direction qui s'investit également dans les activités psycho-éducatives.



## ❖ Organisation et Fonctionnement du Centre Polyvalent de Thiaroye

Le Centre polyvalent de Thiaroye est structuré autour d'une équipe dirigée par la directrice, assurant une coordination éducative et administrative pour les enfants et les jeunes filles qui lui sont confiés. Le personnel est composé d'éducateurs spécialisés, d'enseignants chargés d'assurer l'apprentissage scolaire des enfants, de maîtres d'enseignement technique et professionnel, de moniteurs, de stagiaires, de lavandières, de cuisinières, d'agents de sécurité et de proximité et d'un gardien œuvrant pour le bon fonctionnement du centre.

La directrice est assistée par une équipe rapprochée constituée essentiellement d'éducateurs spécialisés. La directrice coordonne, soutient, oriente, guide, anime l'équipe et supervise le travail du personnel placé sous son autorité. Elle assure également la direction des réunions éducatives, de la circularité de l'information, la prise de décisions importantes pour la rééducation et la promotion de l'épanouissement professionnel du personnel.

La répartition des responsabilités au niveau du centre est élaborée ainsi :

- La Directrice coordonne l'action du gestionnaire comptable, de la comptabilité des matières et l'équipe éducative
- Une Éducatrice responsable de la section ETP
- Une éducatrice responsable de la section élémentaire
- L'éducatrice de permanence est chargée de la surveillance des jeunes filles de l'internat. Cette permanence peut durer 24h à 48h selon la période et la disponibilité de l'équipe éducative.

*Nb : Au CPT seules les éducatrices font la permanence de nuit, les éducateurs font un service de jour.*

Les relations sont hiérarchiques, les préoccupations et situations inhérentes à une section sont d'abord transmises au responsable de la section concernée C'est ce dernier qui répercute ensuite les informations à la directrice. Les décisions concernant les jeunes filles sont prises de concert avec l'équipe éducative.

Dès son arrivée, chaque enfant ou jeune fille est affecté(e) à un éducateur qui en assure le suivi durant tout son séjour. Les autres éducateurs sont sollicités chaque fois que nécessaire, confirmant un « esprit d'équipe » où une jeune fille référée à une personne reste en contact étroit avec tout le centre.

Un registre de permanence est mis à la disposition des éducateurs. Il consigne les événements quotidiens, il est rempli par l'éducateur de permanence. L'éducateur remplaçant en prend connaissance, ce qui facilite sa tâche et l'oriente sur les actions à mener, le responsable est activement impliqué dans le suivi éducatif des enfants.



### **2.3.2 POPULATION PARENT**

La population examinée par cette étude est exclusivement composée de jeunes filles. Elles résident à l'internat du CPT, y ayant été placées par décision judiciaire dans le cadre d'une assistance éducative.

Au total, la population initiale comptait 26 jeunes filles et il importe de souligner que le choix de cette population entièrement féminine n'est pas issu d'une approche « genre ». Il découle simplement du fait que l'internat du CPT, n'accueille que des filles

Afin d'obtenir une perspective riche et complète sur la problématique étudiée, la directrice du centre et les éducateurs de l'établissement, ont été inclus dans le protocole. Ces personnes ressources ont fait l'objet d'entretiens, permettant d'élargir le champ de notre analyse.

## **2.4 STRATEGIE DE LA RECHERCHE**

Dans le cadre de cette présente étude, la stratégie de la recherche est une suite logique de notre méthode de recherche qualitative axée sur l'exploration et la description des phénomènes. Ainsi, elle est naturellement constituée d'une recherche documentaire, d'un échantillonnage de la population parent, de la collecte de données via outils tels que des entretiens avec le personnel, du traitement des données recueillies ainsi que l'identification des difficultés rencontrées et de l'éthique de l'étude.

### **2.4.1 RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

Cette étape a constitué le socle épistémologique de notre travail. Elle a pour objectif d'identifier, de collecter et de fichier l'ensemble des travaux de recherche, documents institutionnels et publications scientifiques susceptibles d'éclairer notre problématique sur la réinsertion sociale des mineurs en danger.

Cette démarche itérative a visé à maîtriser les concepts fondamentaux (mineur en danger, réinsertion sociale, délinquance juvénile, accueil institutionnel, à dresser un état des lieux critique des connaissances existantes et des controverses scientifiques sur la problématique au niveau international et national et à positionner clairement notre recherche en identifiant les lacunes des travaux antérieurs et en justifiant la pertinence de notre angle d'étude spécifique concernant l'enfant en danger.

Notre stratégie de recherche documentaire s'est articulée autour de trois pôles majeurs, garantissant à la fois la rigueur scientifique et la pertinence contextuelle. Exploration des Littératures Scientifiques (Sources Primaires) Nous avons procédé à un criblage systématique des bases de données académiques et des catalogues de bibliothèques spécialisées, notamment



celles du CFJ ( Centre Formation Judicair), de l'ENTSS (École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés), de l'ENDSS (École Nationale de Développement Sanitaire et Social), de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire), et du Codesria (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique). Cette investigation ciblée a permis de recenser : des articles de revues scientifiques spécialisées en criminologie, en sociologie de la déviance, et en sciences de l'éducation comme le Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les Savoirs, la Revue d'Éthique et de Théologie des Questions Sociales.

Nous avons aussi consulté des mémoires portant spécifiquement sur les politiques de l'enfance en difficulté et sur les dispositifs de prise en charge au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Ces travaux ont été cruciaux pour ancrer notre problématique dans la réalité du terrain.

De même que des ouvrages de référence internationaux, traitant des modèles théoriques de la réadaptation et de la résilience des jeunes vulnérables.

La consultation des sources institutionnelles et des rapports officiels (cadre pénal et politique) afin de comprendre le cadre légal et les enjeux opérationnels, nous avons mobilisé des documents officiels nationaux : lois et décrets relatifs à la protection de l'enfance et à la justice juvénile au Sénégal, mais aussi des rapports d'organismes gouvernementaux d'autres pays comme celui de la DPJJ en France (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour les études comparatives. Les publications d'organisations internationales et non-gouvernementales (UNICEF, ONG, Enda Tiers-Monde) traitant de la situation des enfants en situation de rue ou en danger à l'échelle mondiale, fournissant un éclairage sur les meilleures pratiques et les défis globaux.. La consultation des sites internet de recherche et des plateformes documentaires a permis d'accéder à des documents dits "gris" non publiés formellement, mais pertinents et à des données actualisées. Cette exploration a enrichi notre analyse de la problématique avec des bonnes pratiques en matière de réinsertion sociale.

Des articles de presse spécialisée et des périodiques professionnels ont été consultés notamment aux centres de documentation de l'IFAN et d'Enda Tiers-Monde offrant un regard pratique et des analyses de praticiens sur la réalité quotidienne de l'encadrement.

La richesse et la diversité des documents ainsi collectés (scientifiques, institutionnels et professionnels) ont permis de construire une revue de la littérature solide. Les mémoires consultés, en particulier, ont contribué à circonscrire la problématique de notre étude. Les ouvrages généraux et les publications ciblées ont facilité à la fois l'analyse et l'interprétation des données empiriques recueillies sur le terrain, en offrant un point de comparaison théorique indispensable à la validité de nos conclusions.



## 2.4.2 ECHANTILLONAGE

La présente étude, portant sur la problématique de la réinsertion des jeunes filles au Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT) placées en internat par décision judiciaire, repose sur une approche d'échantillonnage non probabiliste. Contrairement aux méthodes probabilistes qui visent à extrapoler des conclusions à une population entière ; méthodes souvent utilisées en statistiques pour les enquêtes quantitatives à grande échelle, notre objectif est d'approfondir la compréhension d'un phénomène social complexe au sein d'un milieu très spécifique.

Étant donné la nature qualitative et exploratoire de notre recherche, le recours à un échantillon raisonné (ou intentionnel) s'est imposé. Cette technique permet de sélectionner des unités d'analyse (ici, les jeunes filles) dont les caractéristiques et les expériences sont les plus pertinentes pour éclairer la problématique spécifique de la réinsertion.

Dans le contexte du CPT, la population totale des jeunes filles internées étant restreinte et leurs situations étant extrêmement variées, l'étude exhaustive ou l'échantillonnage aléatoire n'aurait pas été la démarche la plus efficace ou pertinente.

### 2. Critères de Sélection et Constitution de l'Échantillon

Pour maximiser la richesse des données et garantir la pertinence de l'analyse, la sélection des participantes a été basée sur des critères spécifiques liés à l'avancement du processus de réinsertion. |

- ASSISTANCE ÉDUCATIVE : Être victime de maltraitance, négligence, d'exploitation ou violences.
- RECHUTE : Avoir une fois fugué du centre ou bénéficier d'un retour en famille sans succès
- PROXIMITÉ DE LA FIN DE MESURE : Être en phase terminale du placement ou avoir un projet de sortie/réinsertion activement engagé recherche d'emploi, de formation, retour en famille planifié.

Au regard de ces critères rigoureux inhérents à notre population cible au moment de la recherche, 8 jeunes filles ont été jugées éligibles pour faire partie de l'échantillon final. Elles ont toutes été interrogées par le biais d'entretiens semi-directifs.

Le choix de cibler particulièrement celles qui sont en fin de mesure est capital pour notre problématique de la réinsertion sociale. Ces jeunes filles constituent la population la plus à même de :



- a) Analyser le dispositif rétrospectivement : Elles possèdent le recul nécessaire pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions de rééducation et de réinsertion menées par le CPT tout au long de leur prise en charge.
- b) Articuler les enjeux de la transition : Elles sont confrontées concrètement aux défis du "dehors" (recherche d'autonomie, stigmatisation, difficultés familiales). Leurs témoignages révèlent les obstacles et les facteurs de succès de la transition entre l'institution et la société.
- c) Révéler la préparation à la sortie : Leurs expériences permettent de juger si les outils et les compétences acquis au CPT sont suffisants et adaptés à la réalité socio-économique sénégalaise, offrant ainsi des pistes cruciales pour améliorer l'accompagnement post-placement.

Bien que l'échantillon soit numériquement restreint (n=8), sa sélection intentionnelle garantit que l'étude porte sur des cas significatifs et riches d'informations, permettant de tirer des conclusions pertinentes et d'identifier des tendances qui pourraient être appliquées, avec prudence, à l'ensemble de la population des jeunes filles placées en fin de parcours.

### **2.4.3 COLLECTE DES DONNÉES**

Pour notre étude sur la réinsertion des jeunes filles au CPT, notre phase de collecte des données a été effectuée et structurée suivant (trois) 3 étapes majeures :

- Techniques et outils de collecte
- Les procédures
- Et le traitement initial

#### **2.4.3.1 TECHNIQUE DE COLLECTE**

La méthode de recherche qualitative adoptée, visant à explorer en profondeur le processus de réinsertion socio-familiale des jeunes filles du Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT), a nécessité la mobilisation d'un ensemble d'outils complémentaires. Le choix de chaque technique a été déterminé par la nature des informations recherchées et le statut des acteurs interrogés, permettant ainsi une triangulation des données.

- Les Entretiens Individuels

L'entretien, outil phare de la recherche qualitative, a été privilégié pour recueillir des perceptions subjectives, des expériences personnelles et des expertises détaillées.



#### 1) L'Entretien Non-Directif (Directrice du Centre)

Pour obtenir une vision holistique et stratégique de la problématique de la réinsertion. L'objectif était de bénéficier de l'expertise institutionnelle de la Directrice, d'identifier les orientations politiques du centre et de comprendre les contraintes structurelles.

L'entretien non-directif a été choisi pour sa souplesse, permettant à la Directrice d'exposer librement son point de vue sans être limitée par un guide strict. Nous nous sommes appuyé sur une thématique centrale unique ; **la vision institutionnelle de la réinsertion** avec des relances limitées pour ne pas brider le discours et laisser émerger un maximum d'informations pertinentes.

#### 2) L'Entretien Semi-directif (Échantillon des Jeunes Filles)

Le but était de collecter des données structurées et comparables auprès de l'échantillon des 8 jeunes filles, en se concentrant sur des points précis de leur parcours personnel et leur évaluation du dispositif. L'entretien de type semi-directif a été retenu pour garantir l'uniformité des réponses et faciliter l'analyse comparative entre les trajectoires. Il permet d'interroger précisément les facteurs de vulnérabilité et de résilience, les acquis éducatifs et les attentes concrètes en fin de mesure, tout en respectant un cadre temporel et éthique précis. Ce format assure que l'on n'omet aucun élément clé nécessaire à la caractérisation de leur situation avant la sortie.

#### 3) Focus Group (Éducateurs)

L'enjeu était de saisir les dynamiques professionnelles, les représentations collectives et les divergences de pratiques au sein de l'équipe d'encadrement. Il visait également à recueillir, comme souhaité par les éducateurs, un espace d'échange plus interactif que l'entretien individuel.

Le Focus Group (groupe de discussion) a été mené auprès des éducateurs. De type semi-dirigé, il reposait sur un guide d'animation structuré par thèmes : **l'approche éducative de la réinsertion, la collaboration interprofessionnelle, les difficultés spécifiques aux jeunes filles en fin de mesure**. Ce cadre a favorisé la confrontation des points de vue et l'émergence d'une expertise collective sur les défis du terrain.

#### 4) Observation Participante (Vie du Centre)

Comprendre les pratiques réelles du centre, évaluer les interactions entre les jeunes filles et les différents spécialistes (psychologues, éducateurs, formateurs), et avoir, en plus des discours formels (recueillis lors des entretiens), des informations sur la réalité quotidienne. L'observation participante a été menée sur une période de trois jours au sein du CPT. Cette immersion a permis de suivre certaines activités clés ( repas, activités



sportives, séances d'écoute ) pour évaluer in situ les interventions des autres spécialistes et leur impact sur la dynamique du groupe et le projet de réinsertion individuelle. Cette technique a été fondamentale pour enrichir l'analyse contextuelle.

La combinaison de ces différentes techniques assure une collecte de données complète, offrant ainsi une richesse d'information indispensable pour aborder la complexité de la problématique de réinsertion.

#### **2.4.3.2 INSTRUMENT DE COLLECTE**

Nous nous sommes servis du guide d'entretien pour recueillir les informations cruciales relatives à notre échantillon, une grille thématique pour interviewer la directrice, une guide d'animation avec pour le focus group avec les éducateurs spécialisés et une grille d'observation thématique pour une observation participante de la quotidienneté du centre.

#### **2.4.4 ADMINISTRATION DE L'INSTRUMENT**

1. Pour l'administration de la Grille Thématique Souple utilisée dans le cadre de l'entretien non-directif avec la Directrice du CPT, nous avons choisi de le faire dans son bureau pour une durée de 60 minutes.

Après avoir présenté sommairement l'état d'avancement du mémoire et décliner l'objectif de l'entretien sollicité avec elle, nous l'avons invitée à s'exprimer sur la mission du centre. Nous avons utilisé la grille comme un aide-mémoire pour s'assurer que les thèmes centraux sont couverts, sans jamais interrompre le flux de son discours.

Ensuite nous avons introduit notre **question de relance clé** : "Madame la Directrice, comment définissez-vous la réussite de la réinsertion pour une jeune fille sortant du CPT aujourd'hui, et quelles sont les principales contraintes structurelles que vous rencontrez pour y parvenir ?

Le résultat attendu de cette question clé sont : la saturation des données par un récit global de tous les projets éducatifs réussis depuis qu'elle est directrice du centre, les facteurs bloquants, les défis quotidiens et institutionnels, ses attentes vis-à-vis de la tutelle et de son personnel, et sa vision stratégique du centre.

2. Par rapport à l'administration du guide d'entretien (Semi-Structuré) avec les 8 Jeunes Filles (n=8) qui constitue notre échantillon représentatif. Nous avons choisi la salle de médiation pour une durée de 45 minutes par entretien.



L'entretien se fait individuellement. Nous lisons les questions du guide une par une pour garantir l'uniformité tout en maintenant un ton empathique et nous veillons à reformuler si la jeune fille ne comprend pas, en insistant sur la confidentialité absolue.

Nous avons commencé notre entretien avec une première question brise-glace Question 1 : comment trouvez-vous votre séjour au centre "Si c'est excellent faites-moi un signe avec les 2 doigts en forme V, si c'est bien avec un doigt (pouce), si c'est passable avec les 2 doigts en forme de rond.

Question 2 diriez-vous que les ateliers de formation professionnelle que vous avez suivis vous ont donné une confiance suffisante pour trouver un travail dehors ?" si oui levez le pouce, si non bougez de l'index de droit à gauche, si vous ne savez pas levez vos 3 doigts 1

Question 3 (Relance ouverte) : "Qu'est-ce qui vous inquiète le plus dans l'idée de retrouver votre famille ou votre quartier après votre sortie ?"

Résultats attendus : Des données structurées et comparables sur l'évaluation des interventions et des informations subjectives sur l'expérience personnelle et les craintes face à la réinsertion.

3. Pour ce qui est de l'administration du guide d'animation (Focus Group) avec les Éducateurs du CPT (6 personnes) nous avons programmé de le tenir à la salle de réunion du personnel pour une durée de 1h 3minutes. Par contrainte de temps de certains nous l'avons fait par appel WhatsApp.

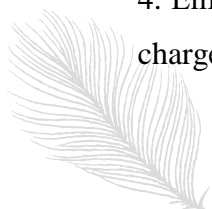
Nous lançons les thèmes du guide et veillons à ce que tous les participants s'expriment. Le but est de générer des dynamiques de groupe (éviter qu'un éducateur ne domine ou qu'un désaccord ne dégénère).

Notre Thème de Lancement Clé est: "Nous allons discuter de la collaboration. Concrètement, comment se passent la coordination entre l'équipe éducative et les autres spécialistes (psychologue, formateurs) lors de l'élaboration du Projet Éducatif Individualisé (PEI) d'une jeune fille en fin de mesure ?"

Notre secondaire est : « quelle stratégie pour meilleure réinsertion sociale des jeunes filles ?

Les Résultats attendus sont : Révélation des pratiques professionnelles réelles, des désaccords éventuels sur les approches éducatives, identification des défis de l'interdisciplinarité, les difficultés du terrain pour une matérialisation de la réinsertion.

4. Enfin pour l'administration de la grille d'observation pour explorer le dispositif de prise en charge des jeunes filles en vue de leur autonomisation et réintégration sociale



Nous avons utilisé notre Journal de Bord pour parcourir, les groupes de pairs, le service du repas, les causeries avec l'équipe éducative pendant 3 jours pour s'immerger dans le quotidien. Nous avons noté dans notre journal de bord les observations pertinentes concernant l'objectif de l'étude (évaluer l'intervention). Nous avons fait de sorte que l'observation soit discrète pour ne pas altérer le comportement des participants<sup>30</sup>.

Résultats attendus: évaluation des pratiques professionnelles et l'identification des facteurs environnementaux qui peuvent freiner ou faciliter le processus de réinsertion.

#### **2.4.5 MODE D'ANALYSE DES DONNÉES**

Sur la base de notre stratégie de recherche qualitative (entretiens semi-structurés, entretien non directif, focus groupe, observation participante), le mode d'analyse le plus approprié est l'analyse de contenu thématique. Elle est une méthode flexible, mais rigoureuse que nous avons utilisée pour identifier, analyser et rapporter des thèmes au sein de nos données qualitatives.

- **Préparation du corpus**

Compte tenu de la sensibilité de notre cible et de la confidentialité des données recueillies, nous avons privilégié la prise de notes directes et détaillées pendant les entretiens au lieu d'enregistrements.

Cependant ces notes prises parfois à la hâte peuvent ne pas refléter complètement les opinions des enquêtés d'où l'intérêt de procéder à leur mise en forme pour le codage.

Pour rendre l'analyse possible, la préparation du corpus de nos données collectées est une étape absolument cruciale et non négociable dans le cadre de notre étude.

Nos données qualitatives ne pouvaient pas être analysées efficacement en restant sous forme de notes succinctes et éparses. Il fallait les rendre lisibles, structurées cette grande partie de notre matière première en corpus nécessaire à l'analyse de contenu thématique.

Cette étape nous a permis de garantir au maximum la fidélité et l'objectivité du travail et nous a aussi facilité le codage.

---

<sup>30</sup> (effet Hawthorne).



- **CODAGE**

Le codage est l'étape technique la plus importante pour structurer nos résultats. Nous avons attribué à chaque interviewé un indice afin de l'identifier par rapport à un autre et chiffré les verbatims selon les différents thématiques.

Pour notre entretien avec les jeunes filles choisies comme échantillon dans le cadre de notre étude, nous les avons codés J.F (Jeune fille) puis nous avons affecté un chiffre arabe à chacune d'elles pour les distinguer (ex : J.F 1, J. F2 etc.)

Pour les éducateurs quant à eux dans le cadre de notre focus group nous les avons tous codé édu et affecté une lettre de l'alphabet (ex : édu A, édu B, édu C etc..)

Pour la directrice nous l'avons codé (D.C).

- **CATEGORISATION**

Après le codage, nous avons essayé de donner du sens aux codes en les regroupant.

Lors de cette étape, il était question d'organiser les codes initiaux en classes de signification plus larges, appelées catégories. Ces catégories nous ont permis de créer des blocs de construction intermédiaires avant la structuration finale en thèmes.

Tous les codes portant sur une idée ou un concept similaire ont été rassemblés. Par exemple, les codes « Rejet Familial », « Peur de la Stigmatisation » et « Isolement Social » ont été mis dans un même ensemble.

Nous avons ensuite donné un nom descriptif et analytique à chaque ensemble. Ce nom devait refléter le sens commun à tous les codes qu'il contenait.

Chaque catégorie a été vérifiée pour s'assurer que tous les codes qu'elle contenait étaient bien pertinents pour ce concept général, assurant ainsi l'homogénéité de la catégorie.

La catégorisation s'est arrêtée lorsque l'ajout de nouveaux codes n'entraînait plus la création de nouvelles catégories signe de la saturation théorique.

Nous avons utilisé chatgpt pour croiser ces différentes catégories obtenues (Directrice vs. Éducateurs vs. Jeunes Filles) pour identifier les schémas récurrents qui deviendront les Thèmes de l'analyse finale.

- **ANALYSE DE CONTENU THEMATIQUE**

L'Analyse de Contenu Thématique est la méthode retenue pour interpréter les données qualitatives recueillies auprès de la Directrice, des Éducateurs, des jeunes filles au CPT et de notre observation participante du milieu. Cette approche, qui combine la systématisation de



l'analyse de contenu (codage et l'interprétation du sens (définition des thèmes), permet de structurer les résultats autour de thèmes majeurs.

Après la transcription intégrale des entretiens et du focus group, l'analyse a suivi une démarche inductive, permettant aux thèmes d'émerger directement des données.

Nous avons attribué un mot-clé (code) à chaque segments de texte pertinents ; verbatims.

Ensuite nous avons procédé à la catégorisation des codes similaires ou connexes en catégories intermédiaires (ex: Facteurs Bloquants, "les forces du dispositif d'accompagnement).

Enfin nous avons effectué la Thématisation en Organisation des catégories autour d'axes conceptuels centraux qui constituent les thèmes principaux de l'analyse (ex: Thème I : le dispositif d'intervention).

#### **2.4.6 LIMITES ET DIFFICULTÉS DE L'ÉTUDE**

Toute œuvre de recherche, quel que soit le soin apporté à sa méthodologie, se heurte inévitablement aux contraintes du terrain et aux limites inhérentes à son cadre d'exploration. La présente étude sur la réinsertion sociale des jeunes filles en danger placées en internat au Centre Polyvalent de Thiaroye n'échappe pas à cette règle. La reconnaissance et la description lucide de ces limites sont une exigence de la démarche scientifique qui contribue à la validité des résultats présentés.

L'une des difficultés majeures réside dans la nature des données officielles relatives à la réinsertion.

Nous avons constaté que la problématique de la réinsertion post-placement est souvent le parent pauvre des données de la Direction Générale de la Protection de la Jeunesse et de la Solidarité (DGPJS). Si le suivi des placements et des mesures est relativement bien documenté, l'évaluation de leur impact à long terme (taux de récurrence, réinsertion familiale et insertion socio-économique effective) souffre d'un manque criant de systématisation. En conséquence, il a été impossible de disposer de données statistiques fiables permettant d'établir un taux de succès précis des actions de réinsertion du CPT.

Nous avons aussi eu un niveau d'analyse stratégique limitée car celle-ci se concentre sur le niveau opérationnel avec l'entretien que nous avons eu avec la directrice du CPT et les éducateurs. Nous n'avons pas pu faire d'entretien avec la Direction Générale de l'institution de tutelle par contrainte de temps L'absence de ce regard stratégique fait que notre étude n'a pas pu couvrir la vision politique que l'autorité a ou aimerait mettre en œuvre dans le cadre de la réinsertion des mineurs placés dans les centres d'une manière générale et au CPT en



particulier L'une des exigences fondamentales de la recherche qualitative est l'analyse des trajectoires dans leur globalité. Cette ambition a été fortement compromise par des obstacles matériels.

En effet, l'absence d'entretien avec les ex-pensionnaires et les familles parce que idéalement, une évaluation complète de la réinsertion doit inclure le point de vue des actrices directement concernées après leur sortie. En raison du statut non subventionné de ce mémoire et des ressources financières limitées, il était matériellement impossible de couvrir les frais de déplacement nécessaires pour tracer et interviewer les ex-pensionnaires et leurs familles (souvent dispersées géographiquement) après leur sortie du CPT. Notre échantillon est donc exclusivement constitué de jeunes filles en fin de mesure, ce qui offre une perspective de l'imminence de la réinsertion, mais limite notre capacité à évaluer la durabilité de cette réinsertion une fois le soutien institutionnel retiré. Le manque de moyens logistiques a également empêché un suivi rigoureux des adresses de sortie et des contacts familiaux des jeunes filles, souvent peu fiables ou changeants, rendant le retracement des ex-pensionnaires extrêmement ardu, voire irréalisable, dans le temps imparti à ce travail.

En outre, la période des entretiens a aussi coïncidé avec un réaménagement du calendrier de permanence des éducateurs du fait des vacances scolaires et des congés de certains d'entre eux.

Chaque éducateur de permanence effectue 24 heures, il était impossible alors de les réunir pour faire un focus group. Nous avons dû le faire par appel WhatsApp pour recueillir leurs données.

Enfin, la méthodologie elle-même impose certaines précautions dans l'interprétation de nos résultats notamment à la représentativité de l'échantillon : Notre échantillon raisonné (n=8 jeunes filles sous régime de l'internat) permet une analyse riche en profondeur, mais ne permet aucune généralisation statistique à l'ensemble de la population des mineurs en danger au Sénégal.

Ces limitations appellent à la prudence dans l'interprétation de nos résultats, mais ouvrent simultanément la voie à des recherches futures axées spécifiquement sur le suivi longitudinal des ex-pensionnaires et l'analyse stratégique des politiques de la DGPJS.

#### **2.4.7 ETHIQUE DE L'ETUDE**

La conduite de cette recherche, explorant la problématique sensible de la réinsertion des mineures placées au Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT), a été régie par un ensemble de principes éthiques et déontologiques stricts. Le statut de l'échantillon (jeunes filles en



situation de vulnérabilité) et le cadre judiciaire de leur placement nous imposait une posture qui privilégie la protection des personnes sur les impératifs de la collecte de données.

Le respect de l'autonomie et de la dignité des participantes a été le fondement de notre approche.

La première étape a consisté à une prestation de serment au Tribunal de Grande Instance de Dakar en tant qu'élève éducateur spécialisé mis en situation professionnelle et relevant du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux. Un acte qui nous lie juridiquement au droit de réserve comme tout agent de la fonction publique.

Le Centre de Formation Judiciaire (CFJ) en étroite collaboration avec la DGPJS travaillent de concert pour élaborer les sujets de recherches qu'ils distribuent par la suite aux apprenants pour mener l'étude de terrain. C'est ce qui a facilité en partie l'accès au Centre polyvalent de Thiaroye sans oublier la diligence et le professionnalisme de la Directrice et de son personnel qui nous ont aussi grandement ouvert leur porte pour mener l'enquête. Cette démarche a établi la légitimité de notre présence sur le terrain.

Concernant les jeunes filles, si la notion de consentement juridique plein est délicate en contexte de minorité et de placement, nous avons exigé leur assentiment libre et éclairé. Les objectifs de la recherche, les modalités de l'entretien (durée, thèmes abordés) et le droit absolu de se retirer ou de refuser de répondre à tout moment ont été expliqués dans un langage simple et approprié à leur âge.

Pour ce qui est des entretiens aussi bien avec la Directrice du centre, les éducateurs et les jeunes filles, nous avons fait le choix personnel de ne pas les enregistrer et de prendre des notes détaillées. En effet, compte tenu de la nature de notre échantillon (enfants en danger ayant vécu des situations parfois traumatisantes), leur demander d'accepter d'être enregistrées, pourrait susciter une crainte et constituer un biais pour la sincérité de nos données. De même que pour les professionnels interviewés, cela pourrait les mettre dans une situation inconfortable en raison de la confidentialité des dossiers des mineurs

Afin de garantir que la participation à cette étude ne puisse entraîner aucune conséquence négative pour les jeunes filles ou les professionnels, des mesures rigoureuses d'anonymisation ont été appliquées :

- Les noms et prénoms des participantes, des éducateurs et de la Directrice n'apparaissent ni dans le corps du mémoire, ni dans les annexes. Les jeunes filles ont été désignées par des codes alphanumériques (ex: JF1, JF2...) et les professionnels par leur fonction (ex: Éducateur A, Directrice.



- L'intégralité des enregistrements audio et des transcriptions a été conservée sur un support sécurisé, accessible uniquement au chercheur et à son directeur de mémoire. Il a été formellement assuré aux participantes qu'aucune information recueillie ne serait transmise au personnel du CPT ou aux autorités judiciaires.
- Le droit pour les participants de demander le retrait de leurs données, même après l'entretien, a été respecté.

Conscient des enjeux affectifs et sociaux liés à la réinsertion, nous avons veillé à adopter une posture de neutralité bienveillante.

Notre rôle a été strictement limité à la collecte de données, sans aucune intervention active dans les pratiques éducatives ou les dynamiques institutionnelles du CPT.

L'écoute des récits, souvent complexes et douloureux, a été effectuée dans une attitude d'empathie sans jugement, visant à obtenir un discours sincère.

Ces précautions éthiques, loin d'être une simple formalité administrative, sont le gage de la validité morale de notre recherche, assurant que la quête de la connaissance ne se fasse jamais au détriment de l'intégrité des sujets étudiés.



## CHAPITRE III : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

### 3.1 DÉCRYPTAGE DU DISPOSITIF D'INTERVENTION DU CPT

L'examen des données révèle que le CPT excelle dans sa mission de stabilisation psychosociale grâce à l'ingénierie managériale interne et à l'investissement et le professionnalisme de son personnel, mais cette performance est minorée par des contraintes d'ordre institutionnel, structurel et financière.

#### 3.1.2 LES FORCES DU DISPOSITIF D'INTERVENTION

##### ➤ LA SECURISATION ET STABILISATION

L'efficacité de l'intervention psycho-éducative du CPT réside principalement dans sa capacité à rétablir le lien sécurisé et à initier un processus de résilience chez les jeunes ayant vécu une situation de danger, deux piliers fondamentaux de la psychologie du développement pour les enfants traumatisés.

D'après Bowlby et Ainsworth, l'enfant a un besoin inné de chercher la proximité et le réconfort auprès d'une figure d'attachement après avoir vécu une situation de détresse ou de danger.

*« la fonction première de l'attachement est de procurer une base de sécurité à partir de laquelle l'enfant peut explorer le monde et, en cas de besoin, un havre de sécurité vers lequel il peut se retirer s'il est effrayé ou affligé »<sup>31</sup>*

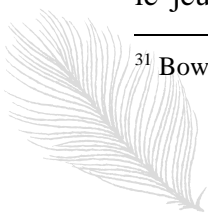
À ce propos le CPT constitue un vrai havre de sécurité pour ces jeunes filles qui, pour diverses raisons, étaient dans un besoin pressant d'être soustrait de leur milieu de vie devenu source de danger. Au cours de nos entretiens, la majorité d'entre elles font état d'une transformation profonde qui dépasse la simple mise à l'abri. Elles évaluent leur placement au CPT comme étant un moment non seulement de ressourcement physique et psychique mais aussi d'apprentissage social.

*« Je n'ai pas complètement oublié ce qui m'est arrivé mais la douleur s'est amoindrie. Mon séjour au centre et les conseils des tatas {éducatrices} m'ont aidé à vivre avec et d'être forte » (J. F1.1).*

La jeune fille J. F1 exprime la gestion fonctionnelle du passé effectué par l'équipe éducative du CPT. Il est vrai que l'environnement socio-affectif stable, sécurisant et aimant qui entoure le jeune durant ses premières années de vie constitue un facteur clés dans sa capacité de

---

<sup>31</sup> Bowlby, Attachement et Perte, 1988/1973



surmonter un traumatisme. Toutefois la résilience est un processus interactif qui exige la rencontre avec ce tuteur. Ce dernier doit apporter un regard positif, de l'affection, de l'estime et de la confiance dans les capacités de l'enfant à reprendre un nouveau développement. Au CPT c'est que l'équipe éducative a réussi tant bien que mal à installer chez les jeunes filles. Par les appellations de Tontons et de Tatas des éducateurs et éducatrices, on note un tricotage subtil de nouveaux liens pour suppléer ceux brisés par le traumatisme.

Dès lors, au-delà de l'espace sécurisant, le CPT, par la qualité du management et de son personnel, incarne un **nouveau milieu sûr**<sup>32</sup>.

### ➤ LA METHODE D'INTERVENTIN PSYCHO-EDUCATIVE

L'écoute et la discipline sont les maîtres-mots qui reviennent le plus lors de nos entretiens avec l'équipe éducative, elles occupent une place centrale dans le dispositif d'intervention du CPT. Elles sont toutes les deux considérées comme des piliers essentiels, bien que leur ordre de priorité varie d'un éducateur à un autre.

participants	Choix 1	Choix 2
Édu A	DISCIPLINE	ÉCOUTE
Édu B	DISCIPLINE	AUTORITÉ
Édu C	LIVRABLES	ÉCOUTE
Édu D	ÉCOUTE	DISCIPLINE
Édu E	ÉCOUTE	DISCIPLINE
Édu F	DISCIPLINE	ÉCOUTE

Tableau 1 : Priorités des éducateurs spécialisés dans leur intervention auprès des mineurs

- L'écoute : elle est unanimement reconnue comme un élément déterminant dans la qualité de la prise en charge et le processus de réhabilitation. Lors de notre séance de focus groupe, 5 (cinq) des 6 (six) éducatrices qui ont participé l'ont placée soit en première position soit en deuxième sur une échelle de 6 priorités.

*« Je mets en avant l'écoute car c'est le point de départ de toute intervention réussie pour non seulement comprendre la situation de la mineure et son ressenti mais aussi pouvoir élaborer avec son adhésion, un projet éducatif mutuel. Ensuite vient la discipline, les activités, la formation, l'autorité, l'autonomie et enfin les livrables »* **Édu.D.1**

<sup>32</sup> Cyrulnik.Boris, Les Nourriture Affective,1993.



La négligence ou un environnement traumatisant entraîne un stress toxique dû à la production excessive et prolongée d'hormones de stress comme le cortisol qui peut aboutir à des troubles de la mémoire, des troubles anxieux et de stress post-traumatique . l'écoute attentive et l'interaction positive des éducateurs au CPT permettent de restaurer les circuits du cerveau endommagés par le traumatisme en interrompant le cycle du stress. Le contact et l'échange déclenchent la libération d'ocytocine, une hormone favorisant l'attachement et la stabilité.

*« La stabilisation de la situation de danger qu'a vécue l'enfant commence par l'accueil, l'écoute, les entretiens périodiques, l'accompagnement psychosocial au quotidien effectué par toute l'équipe éducative et pas seulement l'éducateur référent assigné à l'enfant. C'est un travail en synergie. » D.C1*

- La discipline : elle est considérée par l'équipe éducative comme le facteur clés pour l'atteinte des objectifs de la prise en charge et pour structurer l'environnement des jeunes-filles.

Parallèlement aux mineurs en danger, le centre accueille aussi des mineurs en conflit avec loi et elles partagent le même internat. Par conséquent il faut établir des règles de discipline générale qui organisent la vie du centre en dépit de des spécificités.

*« Dans mon intervention psycho-éducative je privilégie la discipline car aucun objectif ne peut réellement être atteint sans la discipline, ensuite l'écoute, la formation vient en 3eme position, les activités socio-éducatives, l'autorité, l'autonomie et enfin les livrables » Édu A.1*

La discipline au CPT est donc un corridor sécuritaire au niveau de l'internat pour créer un cadre stable pour toutes les jeunes filles mais aussi un vecteur par lequel celles-ci apprennent les règle de la vie en société

*« A mon humble avis mon placement au centre je l'évalue avec un V (très bien) car le centre m'a accompagné soutenu et aider à surmonter mes difficultés. Ils m'ont aussi poussé à m'améliorer et grâce aux tatas et leurs conseils avisés, elles m'ont. fait comprendre le monde par le. J'avais du mal avec les règles établies, c'est au centre qu'on m'a appris à les respecter avec les sanctions. J'ai compris que chaque acte posé a une conséquence » J.F4.1*



Le constat est que la discipline permet aussi aux mineures de saisir la quintessence de la causalité de la vie. Le fait d'appliquer des sanctions lorsque les règles établies sont transgressées leur permet de mesurer les conséquences de leurs actes avant de les poser. Cet arrêt avant l'agir est le fondement même de l'intelligence et de l'intégration sociale.

- L'approche socioconstructiviste : l'acquisition de la responsabilité est un marqueur fort démontrant l'efficacité du cadre éducatif à structurer la personnalité pour la vie adulte.

*« J'avais aussi du mal à accepter ce qui m'étais arrivé, mais les tatas m'ont aidé et responsabilisé. Maintenant je suis autonome je n'attends plus qu'on me donne des ordres pour faire mes devoirs. » J. F3.1*

Une analyse approfondie permet de voir que le modèle d'intervention du CPT est basé sur une approche socioconstructiviste surtout pour les jeunes filles en fin de mesure. Elles jouent un rôle actif dans le centre et cette interaction directe avec leur environnement favorise le développement de compétences morales chez elles.

Grille d'observation du 12 octobre 2025 à 17h 42mn :

*« alors que je devais devaait en entretien la J.F8 on m'informa de son indisponibilité car elle était sortie faire des courses à la boutique. J'ai dû l'attendre jusqu'à son retour pour l'interviewer »*

En effet, la capacité à être responsable et à juger du bien et du mal n'est pas innée, elle se développe par étape et le sens de la responsabilité part d'une morale hétéronome (règles imposées par l'adulte, peur de la sanction) à une morale autonome (règles intériorisées basées sur la coopération).<sup>33</sup> Une confrontation des propos de la J.F3.1[... *c'est au centre qu'on m'a appris à respecter les règles avec les sanctions*] avec ceux de J.F41 [... *je n'attends plus qu'on me donne des ordres pour faire mes devoirs.*] montre à suffisance un objectif clair du centre de faire des mineures des **modèles internes opérants** et qui rentre en droite ligne avec sa mission de rééducation.

---

<sup>33</sup> Lawrence Kohlberg, Collected Papers on Moral Development and Moral Education



## ➤ L'ALIMENTATION

Un autre aspect crucial du dispositif de prise en charge au CPT est l'alimentation en quantité et en qualité. Elle joue un rôle multidimensionnel car étant intrinsèquement liée à leur développement physique et cognitif ainsi qu'à leur resocialisation.

*« Nous avons aussi l'alimentation en quantité et en qualité. Ces jeunes viennent le plus souvent de cadre familiale négligeant où souvent les besoins primaires ne sont pas assurés et compromettent leur développement physique et mentale. De ce fait, ce volet de l'alimentation est essentiel dans notre dispositif de prise en charge » D.C 1*

Les enfant en danger sont souvent victimes de négligences qui entraînent des carences nutritionnelles raison pour laquelle une alimentation adéquate est équilibré est vital pour :

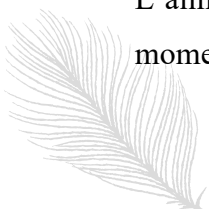
- Fournir l'énergie et les nutriments nécessaires pour rattraper un retard de croissance fréquent dans cette population
- Développer les fonctions cérébrales grâce aux nutriments tels que les acides gras oméga-3, le fer, l'iode indispensables à la fonction cognitive et à la concentration, impactant directement la capacité d'apprentissage et de rééducation.

Dans de multiples situations de danger, le chaos et l'imprévisibilité sont la norme. Le CPT en assurant des repas réguliers et nutritifs contribue à renforcer la sécurité de son environnement de prise en charge. Le repas devient un repère de stabilité et inhibe les conduites déviantes ( fugues, révolte, bagarre etc.)

Dès lors, les repas deviennent non seulement un moyen de réhabilitation mais aussi de prévention et de socialisation. Les jeunes habitués à la vie de rue souffrent souvent d'une **suradaptation paradoxale**, il est alors très difficile de les maintenir dans un lieu et pour une longue durée. Leur résistance et résilience face à la faim et à la rigidité de la vie font qu'ils ou elles peuvent rester des jours sans manger causant ainsi des troubles alimentaires tels que la boulimie ou l'anorexie. Ils ou elles s'enlisent aussi dans un processus de marginalisation avec une perte de l'estime de soi qui peut aboutir à des conduites déviantes et pire délinquantes.

L'alimentation devient de ce fait un outil thérapeutique pour aider l'enfant à renouer sainement avec la nourriture et gérer les comportements à risque induits par le stress et l'anxiété. Elle devient de plus un levier efficace pour rétablir **le cycle circadien** de l'enfant en conditionnant les heures de repas à celles de réveil et de coucher.

L'alimentation est également un outil de socialisation, les repas partagés en groupe sont des moments d'échange qui favorise l' acquisition de compétences sociales .



### Grille d'observation du 12 octobre 2025 à 14h52mn

*« J.F4 a fermé la porte du réfectoire pour empêcher les jeunes filles qui avaient déjà fini de manger de sortir de la salle. Quand les autres lui demandaient d'ouvrir elle répondit que c'est l'un des moments que nous avons d'être tous ensemble alors profitons-en pour discuter. C'est ainsi que l'éducatrice qui était de permanence est intervenue pour lui dire qu'aucun règlement n'obligeait personne à sortir après avoir fini de manger. »*

Même si J.F4 a posé cet acte dans le but de taquiner ses camarades, il n'en demeure pas moins qu'elle a particulièrement intériorisé les valeurs socialisantes du repas collectif.

#### ➤ **LE PROGRAMME**

Au CPT un programme pertinent et ambitieux est conçu pour mobiliser, réhabiliter et accompagner les jeunes filles vers l'autonomie durant tout le long de leur séjour. Il est décliné en deux axes majeurs, l'un concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle et l'autre les activités socio-éducatives.

##### - La formation professionnelle

L'histoire du Centre Polyvalent de Thiaroye est intrinsèquement liée avec la formation des jeunes filles depuis le temps que la structure n'était qu'un service AEMO. Cet héritage formatrice a résisté aux nombreuses mutations qu'a connues le centre dans le temps, il fait partie désormais de son ADN de prise en charge.

La protection des enfants en danger ne peut pas se limiter uniquement à la sécurisation temporaire, il est aussi impératif de désactiver durant le temps de séjour les facteurs de vulnérabilité du jeune. C'est dans cette perspective que le CPT bonifie ce moment de sécurisation en l'alignant avec un programme de formation au bénéfice des jeunes filles en vue de leur doter d'un savoir-faire qu'elles pourraient exploiter à la sortie et devenir autonomes.

*« J'étais déjà dans un centre Maison ROSE mais il n'y avait pas de formation c'est la raison pour laquelle on m'a réorienté au CPT » **J.F3.1***

Ces propos de la J.F3 montre la valeur ajoutée qu'apporte la formation dans la prise en charge des mineures en danger. Ce volet du dispositif fait passer l'enfant d'un statut de sujet à celui d'acteur de sa réhabilitation. Elle doit dorénavant mettre la main à la conception et la



réalisation de son projet éducatif individualisé en choisissant une filière (coupe-couture, restauration, coiffure) et en s'investissant pleinement dans sa concrétisation.

A présent, des jeunes filles qui avaient perdu tout repère ont un projet et des objectifs à atteindre au quotidien et durant toute la durée de leur séjour au centre.

*« Quand je venais au centre je ne pouvais même pas coudre un bouton et aujourd'hui c'est grâce au centre toute sorte d'habits »***J.F7.1**

L'apprentissage d'une formation développe chez les jeunes-filles un sentiment d'auto-efficacité, elle contribue à changer la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et donne des perspectives de réussite. C'est la raison pour laquelle Albert Bandura disait : *« l'auto-efficacité n'est pas tant la capacité que l'on possède , que la croyance en sa capacité de se mobiliser, de s'organiser et d'exécuter les actions nécessaires pour gérer des situation futures »*

#### - Les activités socio-éducatives

Parallèlement à la formation professionnelle, les activités socio-éducatives sont une composante fondamentale dans le dispositif de prise en charge du CPT. Elles sont riches et variées et permettent non seulement d'occuper utilement les jeunes en dehors des heures de cours mais aussi de leur offrir un cadre d'expression et la possibilité de se valoriser.

*« Les facteurs déterminant à la réhabilitation de l'enfant après avoir vécu une situation de danger sont principalement la formation professionnelle, les activités socio-éducatives. »*

#### **D.C.1**

Les activités socio-éducatives agissent comme des mécanismes thérapeutiques indirects pour des jeunes en difficulté ou en détresse. Le CPT, à travers des activités comme le théâtre ou les Technique Manuelle (ATM), offre des canaux indirects d'expression. Elles permettent au jeune de se découvrir, de se reconstruire et de bâtir sa personnalité sans avoir à le verbaliser. Les activités manuelles ou artistiques offrent une source de fierté et de reconnaissance par l'objet créé, renforçant leur estime soi. C'est un principe de la thérapie par le jeu qui favorise un échange émotionnel et un travail de distanciation du vécu traumatique.



Les activités physiques aide à rétablir le contrôle sur le corps et réguler le système physiologique constamment activé par le stress chronique. L'effort physique libère des endorphines et permet une reconnexion positive avec le corps, un aspect souvent brisé par la violence ou l'abus.

Les excursions et les activités de groupe, brise l'isolement ou les tensions entre les groupes de pairs car elles forcent la coopération.

➤ Les outils d'évaluation

Les outils d'évaluation, tels que les fiches d'observation, d'activité, d'entretien, les rapports de comportement et les rapport circonstanciés en cas d'incident ont 3 fonction principales dans le programme du CPT :

- Mesurer de l'évolution de la prise des jeunes filles durant leur séjour au centre.

*« je considère que les livrables sont importants dans la mesure où ils nous permettent d'évaluer le comportement des jeunes filles, certes ils devraient pas prendre le dessus sur le programme de réhabilitation que l'éducateur doit dérouler tout le long du séjour de l'enfant au centre mais ce sont des outils professionnels indispensables pour mesurer la courbes d'évolutions de l'enfants. » **Édu B1***

- D'assurer la continuité de la prise en charge

*« Nous sommes tous d'accord que les livrables sont importants car ils permettent d'assurer la continuité de la prise en charge par toute l'équipe éducative. Un dossier de mineurs bien fourni aide le professionnel qui va prendre le relai d'assurer le suivi en toute connaissance de cause... » **Édu C.1***

- Servir de traçabilité institutionnelle

*« Nous disposons aussi d'outils professionnels harmonisés pour évaluer les résultats obtenus à travers ces activités soit par des séance d'entretien, des fiches d'observations, des rapports circonstanciés en cas d'incident et des rapport de comportement qu'on présente périodiquement au juge des enfants lors des audiences d'assistance éducative » **D.C1***

### **3.1.3 LES FAIBLESSES DU DISPOSITIF**

Malgré l'efficacité indéniable du dispositif d'intervention du CP par rapport au cadre sécurisant et soutien psychosocial et psychoéducatif qu'il offre à ses pensionnaires, il présente néanmoins quelques insuffisances identifiées à travers les verbatims des jeunes filles, des éducateurs et de la directrice du centre.



## ▪ Sur le plan l'accompagnement

Le CPT ne dispose pas d'un psychologue dans son équipe pluridisciplinaire ceci pourrait limiter l'évaluation de la souffrance psychique des jeunes. Les éducateurs bien que très expérimentés ne sont pas des spécialistes en la matière, ils ont été formés pour le dépistage préventif et le référencement vers les spécialistes. Cette absence de taille rend approximative toute conclusion d'ordre psychologique que pourrait faire l'équipe éducative sur le cas des jeunes.

*« Au centre c'est l'approche pluridisciplinaire qui fait un peu défaut or une évaluation pluridisciplinaire global et objectivée de la situation est cruciale, en tenant compte des regards croisés des professionnels, afin d'adapter la mesure à ses besoins spécifiques » **Édu D.1***

En effet, le psychologue apporte une lecture clinique essentielle pour comprendre le sens des comportements des jeunes filles. Il peut aussi être d'un soutien technique et moral pour les éducateurs qui présentent des risques de burnout dus au surcharge et le poids émotionnel du travail.

Le sous-financement des activités socio-éducatives a des répercussions automatiques et négatives sur l'animation du centre et la qualité de l'accompagnement psychosocial des jeunes filles.

Ces activités sont la colonne vertébrale de la reconstruction post-traumatique, elles demandent certes de la créativité et de l'originalité pour leur conception mais nécessitent également des fonds pour les dérouler convenablement et de façon diversifiée. Ainsi, la raréfaction de ces activités souvent non verbales limite les outils de guérison et retarde le processus de résilience. Elle mène aussi à l'ennui et à un sentiment d'abandon motivant les fugues et l'échec du projet éducatif. Le centre devient aux yeux des pensionnaires un lieu de confinement et de stagnation et non un tremplin de réparation et de projection.

*« Je pense que le centre est assez bien (un pouce) il y a des hauts et des bas parfois quand il n'y a pas beaucoup d'activités je me sens seule ». **J. F2.1***

*« Selon moi le centre est assez bien sauf que parfois c'est trop calme surtout durant la fermeture des classes. » **J.F5.1***



### ▪ Sur le plan structurel

Bien que le CPT dispose d'une grande surface néanmoins la partie non bâtie est plus importante que celle construite. Cette situation a un impact et souvent négatif sur la formation des mineures.

En effet, les salles de classe destinées à la formation professionnelle, et qui datent de longtemps, ne répondent plus ni en taille ni en nombre à la dimension socio démographique du CPT.

Vu que le centre accueille aussi bien des filles de l'internat que de l'externat, il polarise des quartiers comme la cité ISRA, la cité DPV, la cité Ousmane Fall, Ngadlél et bien d'autres localités de la zone. Il est difficile de concevoir que seulement 7 (sept) salles de classe de classe sont destinées pour la section ETP composée de 3 filières et pour une durée de 3 ans de formations.

*« Notre principale problème est que les bâtiments (salle de classe) sont trop exigües et ne sont plus adaptées compte tenu de l'envergure du centre. Il nous faut construire en hauteur avec de nouvelles salles modernes adaptées aux exigences d'une formation de qualité » D.C1*

Un environnement physique optimal avec des salles de classe spacieuses avec une lumière naturelle et une bonne qualité de l'air affecte directement la qualité du contexte de l'apprentissage et modulent la réussite scolaire et le bien-être des apprenants.

De plus, le CPT ne dispose pas d'un réfectoire conçu spécialement pour le service de repas des mineurs. C'est la salle qui faisait office de bibliothèque qui a été transformée en réfectoire pour combler cette insuffisance. Par conséquent, le CPT ne dispose plus d'une bibliothèque physique et la salle de fortune aménagée pour les repas n'est pas totalement dimensionnée pour une telle fonction.

De nos observations ressort aussi qu'il n'y a pas de salle d'écoute ou de médiation dédiée, c'est une grande salle multifonctionnelle qui sert aussi bien de bureau pour toute l'équipe éducative, de salle de réunion, de médiation et d'écoute.

Grille d'observation du 11 octobre 2025 à 13h.

*« L'éducatrice qui était de permanence était obligé de me céder la grande salle et attendre dehors pour que je puisse faire les entretiens avec les jeunes filles »*



#### ▪ **Sur le plan de la formation**

La majeure partie des filles placées en internat au CPT ont un niveau scolaire modeste et parmi elles, certaines n'ont jamais fréquenté l'école. De ce fait, une formation professionnelle axée sur une approche pédagogique par les objectifs (PPO) constitue en réalité un handicap compte tenu des insuffisances scolaires qu'affiche leur public cible.

Considérant que l'approche par les objectifs vise à transmettre des connaissances et vérifie l'atteinte d'objectifs précis, souvent sous forme de contenus théoriques. Beaucoup de jeunes filles interviewées affirment avoir du mal avec les cours théoriques.

*« je fais la formation de couture, je maîtrise la broderie mais pas vraiment la coupe et comme je n'ai jamais fait les banc j'ai un peu de difficulté avec les cours théorique. Mais nous faisons des évaluation orale car on ne sait pas écrire » J.F4.1*

*« J'ai arrêté l'école en classe de CP raison pour laquelle je ne sais pas lire et parfois des difficultés pour comprendre en classe » J.F71*

L'inadéquation entre l'approche pédagogique choisie et les besoins spécifiques des jeunes filles impacte directement sur les résultats globaux de la prise en charge. C'est la raison pour laquelle l'approche par les compétences est privilégiée par bon nombre d'établissements. Certes, elle a un coût car mettant en avant la pratique, mais permet aux jeunes de mobiliser leurs ressources disponibles facilitant ainsi la prise en charge de leurs lacunes .

*« Nous devons faire un diagnostic global de l'enseignement technique et professionnelle pour une mise à niveau et réfléchir sur comment faire une transition effective de la PPO à L'APC. » ÉDU C.1*

Au niveau de la logistique, la formation professionnelle souffre également de quelques manquements.

Bien que l'arrivée de la directrice actuelle ait permis des avancées significatives en matière d'acquisition d'équipements de formation notamment avec l'achat 26 machines à coudre et 6 cuisinières en 7 ans , un effort substantiel reste à fournir pour densifier et moderniser le parc matériel, indispensable à une formation de qualité optimale. Un effort substantiel reste à faire dans la densification et la modernisation du matériel pour une formation de qualité.



Il impératif que l'enveloppe budgétaire allouée à ce poste soit revue à la hausse pour une acquisition programmatique d'achat systématique d'équipements pour chaque filière. Cet ajustement est crucial pour prévenir le déclassement de certaines filières comme la coiffure.

En effet, le manque de marge de manœuvre budgétaire contraint chaque année la Directrice à faire un arbitrage concernant l'acquisition d'équipement à faire et pour quelle filière parfois au détriment d'une autre.

### **3.2 ANALYSE DES OBSTACLES A LA REINSERTION DES MINEURES AU CPT**

l'analyse et l'interprétation des données collectées, notamment par des entretiens menés auprès des mineures et de la Directrice du Centre Polyvalent de Thiaroye, un groupe de discussion ciblé avec l'équipe éducative, et des séances d'observation participante de la vie du centre, révèlent que la réinsertion des jeunes filles accueillies au CPT se heurte à une série d'obstacles complexes, qui sont à la fois inhérents à leur environnement socio-familial et structurel au dispositif de prise en charge post-placement. Ces facteurs entravent la transition vers l'autonomie et menacent la durabilité des acquis obtenus au centre.

#### **3.2.1 LES FACTEURS SOCIO-FAMILIAUX**

Le principal blocage à la réinsertion provient souvent du milieu d'origine, qui n'a pas été suffisamment préparé ou stabilisé durant le séjour de l'enfant.

L'objectif du CPT qui consiste à préparer les jeunes filles durant leur séjour à une réintégration socio-familiale est si possible professionnel est, la plupart du temps, mis en échec par la persistance des facteurs de risque dans l'environnement familial et communautaire.

#### **❖ Le problème des familles non accueillantes**

De nos entretiens et discussions avec la directrice et l'équipe éducative, ressort un défi majeur qui annihile tout le travail d'accompagnement effectué au sein du centre par les professionnels ; c'est le cas des familles non accueillantes.

*« la réinsertion des mineures se heurte à la problématique des familles non accueillantes. En effet, après la fin de leur séjour, les jeunes filles sont de nouveau confrontés aux dysfonctionnements de leur milieu de vie habituel par conséquent notre*



*intervention devrait aussi être orienté vers ses familles non accueillantes. Un travail de fond doit être mené en vue de les rendre autonomes pour qu'en retour elles soient capables d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants » Édu F.2*

Un retour dans un milieu où les dysfonctionnements ayant entraîné la situation de danger persistent toujours, annule rapidement les progrès psychologiques et comportementaux acquis au centre. Les traitements dégradants et les conduites déviantes reprennent le dessus. L'absence de soin et l'incohérence des règles familiales ou leur inexistence dérèglent les repères sécuritaires de l'enfant acquis au cours de son placement au CPT. Les dysfonctionnements de la famille replongent les jeunes filles dans la vulnérabilité et les exposent une nouvelle fois à des risques de danger (exploitation, négligence, maltraitance, abus, déviance etc.)

Ces défaillances du microsystème (famille immédiate) sont le lot de conséquences causées par la précarité, le divorce, la recombinaison familiale ou l'abandon).

En effet, la famille est le premier tuteur potentiel, le manque de soutien émotionnel et affectif du microsystème peut miner l'estime de soi et la motivation de la jeune fille à persister dans son projet professionnel.

échantillon	Lieu de réintégration	motifs
J.F1	Je veux rester à Dakar..	À Linguère je n'aurai aucune perspective d'insertion professionnelle
J.F2	Je vais rentrer chez moi	Je suis impatiente de retourner au côté de mère et frère et sœurs
J.F3	Je voudrais m'installer chez ma grand sœur	Je ne peux plus retourner chez moi après ce qui s'est passé
J.F4	Je veux aller chez ma grand-mère	J'ai plus d'affinité avec elle, j'ai grandi à ses côtés
J.F5	Je vais aller à Malika chez ma mère	Ma mère ne veut pas que je retourne à Guédiawaye chez mon père
J.F6	Je compte retourner chez moi	Pour aider ma mère et mes petites sœurs
J.F7	Je vais aller chez ma grande sœur	Pour l'assister dans les tâches de la maison elle est mariée et a des enfants.
J.F8	Je voudrais rester à Dakar	Les gens parle trop à Kounguel et il n'y pas d'opportunités d'emploi

Tableau des choix de préférences des jeunes filles et leurs motifs

Le tableau ci-dessus révèle des dynamiques complexes qui confirment la présence de facteurs de rejet du milieu d'origine et une forte orientation basée sur le lien affectif et l'opportunité professionnelle.

Sur 8 filles interviewées, 6 d'entre elles cherchent activement à éviter un retour direct dans leur foyer ou leur localité antérieure, soulignant la persistance des facteurs de risque et de



l'environnement non accueillant. J.F3 et J.F5 affirme explicitement ne plus vouloir retourner chez elle "après ce qui s'est passé". Cela valide le constat de l'Édu F sur la problématiques des famille non accueillante et leur impact sur la réinsertion durable des jeunes filles.

### ❖ **La stigmatisation**

De plus, ce tableau soulève également un autre écueil semblable à un rejet familial, mais qui en réalité, est encore beaucoup plus large : la stigmatisation.

La crainte du regard des gens et la médisance dans le quartier d'origine est un puissant facteur de réisolement et d'échec de l'intégration. A cet égard, la J.F6 même si elle est déterminée à retour chez elle pour aider sa mère et sa sœur, force est de constater que des inquiétudes planent au-dessus de ce choix

*« Lorsque je suis retournée pour la première fois chez moi durant la première fête de tabaski mon père ne m'adressait pas la parole. Mais lors de la deuxième fête de tabaski nous avons commencé à parler. Je sais que certains vont parler en me voyant à nouveau mais les gens on ne peut pas les empêcher de parler. Je compte retourner chez moi et aider mes sœurs et ma mère »*

Cela montre à suffisance que la stigmatisation est le cancer malin de la réinsertion, elle est difficilement identifiable car elle peut être la cause cachée du rejet familial suite à un scandale dont les jeunes filles sont souvent victimes.

Cette stigmatisation sociale peut installer un malaise dans le microsystème dégradant ainsi les relations entre les membres comme le père de la J.F6 qui ne voulait plus lui adresser la parole.

L'enfant internalise alors les jugements négatifs aussi bien des siens que de la communauté, ce qui conduit à un fort sentiment d'infériorité et de culpabilité. C'est ainsi que la reconstruction enclenchée au CPT connaît brutalement un coup d'arrêt après la réintégration. Ainsi la jeune fille s'enlise dans un processus d'évitement qui fragilise ses liens sociaux et la coupe des réseaux de soutiens essentiels.

### ❖ **La précarité géographique**

Le Centre Polyvalent de Thiaroye accueille des jeunes filles provenant de toutes les localités du Sénégal. Certaines de ces zones sont le théâtre d'une pauvreté extrême aggravant les facteurs de risque et d'exposition à une situation de danger.



Parmi ces risques le plus imminent est l'absence de perspectives d'insertion professionnelle et cette préoccupation est partagée par la J.F1 et J.F8.

En effet l'inadéquation de la formation professionnelle reçue avec les perspectives d'emploi disponible dans la zone complexifie l'insertion professionnelle des jeunes fille une fois de retour.

*« il sera très difficile pour certaines filles qui habitent dans des zones isolées où il quasiment pas d'activités économiques, d'avoir une perspective d'insertion professionnelle..] ». Édu D.2*

Cette situation d'inactivité après 3 ans de formation constitue un frein au processus d'autonomisation des jeunes filles par un métier. Elles sont alors contraintes de réactiver leur compteur de dépendance affective ou financière pour survivre car évoluant déjà dans des familles démunies. Un fait qui ouvre ainsi la plaie à peine cicatrisée de l'exploitation économique ou de l'abus sexuel ayant motivé leur placement au centre, et anéantissant par la même occasion 3 années d'efforts de réhabilitation.

### **3.2.2 LES FACTEURS STRUCTURELS**

Ces obstacles sont liés à l'absence de politiques et de stratégies de réinsertion clairement définies au niveau de la DGPJS et d'un manque de financement des phases de transition vers l'autonomie des jeunes filles.

- **Désarticulation entre le CPT ET L'AEMO**

Considérant que dans le **décret N° 2024-792 modifiant le décret N° 2023-672 du 23 mars 2023 portant organisation du Ministère de la Justice** il soit clairement établi que *la DGPJS est chargé de la mise en œuvre de la politique de protection judiciaire et sociale définie par l'État, en faveur des mineurs victimes, témoins ou en conflit avec la loi de 0 à 18 ans, ainsi que des enfants et des jeunes de moins de vingt et un (21) an, en danger.*

Considérant aussi **l'article 61** dudit décret relatif à la Direction des Établissements de Protection composée d'une division médico-sociale et de réinsertion abritant en son sein un bureau de la réinsertion.

Vue que le décret N°81-1047 du 29 octobre 1981 **fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs de la DESPS**, qui confère la mission de réinsertion aux Centres Polyvalents.



Nous sommes portés à croire qu'il existe une architecture administrative fonctionnelle en charge de la réinsertion des mineurs en fin de séjour placés dans les centres de la DGPJS. Cependant, dans la phase opérationnelle, à l'instar des données relatives à la réinsertion, c'est le néant.

*« au niveau institutionnel, il n'y pas de stratégie proprement dit dédié à la réinsertion. Ce n'est que cette année avec le PAQ/SPE en collaboration avec la coopération italienne que des bourses d'accompagnements pour les jeunes en fin de mesures ont été offertes sur la base de certains critères » DC.2*

En effet, L'intervention du CPT prend fin juste après celle de la mesure et que l'enfant soit réintégrée dans son milieu de vie habituel ou dans un autre lieu jugé plus sécurisant pour son développement.

Ensuite, L'A.E.M. O ressort du lieu de retour de l'enfant prend le relais à travers le bureau du suivi éducatif pour le suivi de l'intégration effective de l'enfant.

*« L'accompagnement des jeunes vers le retour en famille aussi fait défaut. Notre périmètre d'action se limite à la médiation pour la réintégration du jeune dans son milieu habituel ensuite c'est à l'A.E.M. O d'effectuer le suivi postcure » Édu D.2*

Cependant l'A.E.M.O hérite généralement du dossier d'un jeune dont il n'est pas suffisamment imprégné et le diligente le plus souvent d'une manière superficielle. Le lien que les jeunes filles ont eu à tisser avec les éducateurs du CPT, elles ne l'ont pas ou du moins pas encore avec ceux de l'A.E.M. O au moment du retour en famille. C'est ce qui complexifie et diminue l'efficacité du suivi et de la réinsertion durable des jeunes.

*« La réflexion sur projet de réinsertion commence quelque temps après le placement c'est un processus dynamique, quotidien et continu qui se construit jour après jour. Le projet de réinsertion est adapté à la mesure du possible à l'histoire, le contexte familiale, les acquis du placement pour préparer un retour en famille et dans le meilleur des cas une occupation professionnelle » Édu A.2*

Malheureusement, le dispositif de réinsertion de DGPJS ne profite pas assez des acquis de la prise en charge et intègre tardivement les éducateurs de l'A.E.M.O dans le processus de retour en famille. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle, les jeunes filles gardent toujours le réflexe



d'appeler les éducateurs du CPT à la place de ceux de l'A.E.M.O en cas de nostalgie ou de problème.

L'articulation entre CPT et l'A.E.M.O sur le plan opérationnel dans le cadre de la réinsertion doit être perfectionnée à tel enseigne qu'elle puisse prendre en compte toute les préoccupations des jeunes filles.

- **Le sous-financement de la réinsertion**

*« Nous n'avons pas de ligne budgétaire dédiée à la réinsertion, l'accompagnement que nous donnons aux jeunes lors de leur sortie est une initiative interne » DC.2*

Le mot qui accompagne le plus la réinsertion est "programme". On ne peut pas parler de réinsertion en occultant le programme. Malheureusement, la DPGS ne dispose pas de programmes de réinsertion spécialement dédiés aux mineurs placés dans ses. centres et entièrement financés par le budget de l'État.

Exceptée la politique interne d'auto-emploi du CPT qui consiste à accompagner en matériels ( machine à coudre, cuisinière etc.) et une enveloppe de 100.000 FCFA les meilleurs élèves dans les 3 différentes filières, il n'y a pas de programme de réinsertion adressé au filles de l'internat en vue de leur réinsertion socio-familiale et professionnelle.

Les jeunes filles ont souvent des projets de sortie, parfois pas assez muris ou qui sont à un stade d'idéation.

*« Ce que j'aime le plus c'est le commerce plus particulièrement la vente d'habits prêt-à-porter. J'aurais aimé avoir un soutien financier pour débiter car je n'ai personne pour m'aider à décrocher un emploi. » J.F2.2*

*« je voudrais travailler dans les grands hôtels comme cuisinière mais je ne sais pas s'ils vont me recruter donc en attendant je pense que je peux confectionner des œuvres d'art manuel et les vendre » J.F3.2*

L'absence de programme et de financement empêchent l'accompagnement et la réalisation des projets de réinsertion de ces deux jeunes filles par une activité génératrice de revenus.

Ce vide institutionnel entraîne souvent un risque de rechute, de marginalisation ou de retour à des situations de vulnérabilité.

Un appui financier et la mise en place de programmes de réinsertion efficace, incluant la rédaction de projet pour les jeunes, l'accompagnement matériel et financier et des séances de supervision pour minorer les erreurs de gestion.



- **Faiblesse de la phase de transition dans le processus de réinsertion**

Les mineures placées en internat au CPT traversent un parcours institutionnel de 3 ans. Les rares moments où elles sortent du cadre institutionnel pour un retour temporaire en milieu familial correspondent aux fêtes de Tabaski.

*« Je suis très heureuse à l'idée de sortie car depuis que je suis au centre je ne suis sortie que deux fois en 3 ans c'était lors des deux dernières fêtes de Tabaski » J.F1.2*

L'un des maillons clés du séjour des mineures est la phase de transition vers la réinsertion. D'ailleurs, les propos d'une autre fille interviewée confirme la pertinence de la densification de cette période transitoire avant la réintégration.

*« Lorsque je suis retournée pour la première fois chez moi durant la première fête de tabaski mon père ne m'adressait pas la parole. mais lors de la deuxième fête nous avons commencé à parler ...] » J.F6.2*

Le constat est que **les phases de sas** (sortie progressive et contrôlée) sont une étape essentielle pour tester le milieu et réactiver les liens familiaux de manière structurée. Le fait de les multiplier ne fera que garantir davantage la solidité de la réintégration et la pérennité de la réinsertion.

Néanmoins la durée consacrée à cette phase est peu suffisante vu que la première année est considérée à juste titre comme une phase de stabilisation et que ce serait précoce de replonger l'enfant dans son milieu naturel. Mais des sorties répétées et plus longues durées peuvent être programmées durant les deux dernières années et surtout la troisième.

Toutefois, il est important de souligner que le centre fait aussi face à un véritable problème de moralité, il n'y a pas de voiture de service pouvant assurer ces différentes sorties. Une situation qui compromet aussi la faisabilité de ces phases de sas.

*« Ces phase de SAS qui nous permettraient de faire un travail intensif et structuré avec les familles et l'enfant font défaut car nous n'avons ni les moyens logistique(véhicule de service) ni les ressources humaines et financières (effectif et budget) pour le faire » Édu D.2*

De plus, la faible interaction entre les éléments du mésosystème c'est-à-dire le lien entre le centre et la structure familiale surtout dans cette phase de transition fragilise le relais psychosocial que cette dernière devrait jouer pleinement après la réintégration de leur enfant.



La préparation ce n'est qu'avec les jeunes filles mais également avec leur famille, qui le plus souvent ne sont pas assez outillés pour jouer positivement leur rôle de figure parentale modèle.

De ce fait, l'équipe éducative a besoin de ses période de sas pour identifier clairement les déficits et défaillances du milieu, faire un travail de fond avec les familles en vue de sécuriser la réinsertion.

Outre la faible fréquence des sorties progressives et contrôlée en milieu familiale, le dispositif souffre de **l'inexistence de stages professionnels.**

Le manque d'expérience pratique de ces jeunes filles ne permet guère une évaluation exhaustive et réelle de leurs connaissances et compétences professionnelles. Les stages d'immersion ou de mise en situation sont impératifs pour habituer les jeunes avant même leur sortie aux exigences professionnelles du marché de l'emploi ( ponctualité, assiduité, professionnalisme)

Le centre est un milieu artificiel où tous les facteurs de contraintes sociales et professionnelles sont désactivées, sa représentativité du monde réel est donc limitée.

*« J'aurai bien aimé sortir de temps autre pour faire des essais dans un restaurant pour voir comment ça fonctionne » J.F1.2*

Les stages représentent non seulement une opportunité de découverte pour le jeune mais aussi une chance de réseautage pour le décrochage d'un emploi après sa sortie.

Ainsi le centre pourrait tester durant cette période de stage la qualité de formation dispensée au CPT à travers les retours du maître de stage mais aussi celle des liens sociaux rétablis depuis le placement en observant comment les jeunes filles interagissent avec les adultes et leurs pairs de l'extérieur.

- **Le manque de partenaires**

La protection de l'enfance constitue un domaine exigeant, requérant des ressources humaines, financières , matérielles et techniques considérables afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants, depuis leur prise en charge institutionnelle jusqu'à leur réinsertion sociale.

Toutefois, les budgets alloués par l'État du Sénégal demeurent insuffisants pour assurer pleinement ces missions. Il apparaît dès lors indispensable pour la DGPJS et le CPT de



mobiliser des partenaires techniques et financiers, capables de compléter par diverses natures ces ressources limitées.

*« Dans la chaîne de protection, la DGPJS devrait avoir des centres de perfectionnement à sa disposition destinée à la réinsertion pour permettre aux jeunes d'asseoir leurs acquis car l'enseignement technique au CPT est plus une initiation qu'une formation » Édu E.2*

En effet, l'Édu E soulève une problématique majeure qui préoccupe autant la direction du CPT que les mineures. Certains d'entre elles nous ont confié durant nos entretiens ce besoin de se perfectionner dans un centre de formation une fois de retour.

*« À la sortie j'aimerais habiter chez ma grand-mère, si je peux trouver une école de formation pour me perfectionner car il y a des choses que je ne maîtrise pas encore et je ne veux pas rester sans occupation » J.F4.2*

*« Je ne sais pas encore si je vais continuer la couture mais si j'ai une opportunité de me former encore ou de travailler dans un atelier ce serait bien » J.F7.2*

Étant donné que la DGPJS ne dispose pas encore dans son arsenal de protection déconcentrée des centres de perfectionnement, un partenariat avec des structures privées tout comme publiques de formation est nécessaire pour capitaliser les acquis de la formation initiale.

Autrement, la transition vers l'autonomie des jeunes filles du CPT sera compromise par la carence des offres de stage, de formation continue ou d'emploi, risquant ainsi d'accroître leur exclusion socio-professionnelle.

Au final, elles replongent dans les méandres de la vulnérabilité devenant une nouvelle fois les proies de l'exploitation, de l'abus, de la déviance et au pire de la délinquance.



## • RECOMMANDATIONS

Le diagnostic du dispositif d'intervention et d'accompagnement ainsi que du processus de réinsertion sociale des jeunes filles placées au CPT sous le régime de l'internat révèlent la nécessité d'une refonte systémique pour garantir une bien meilleure prise en charge des jeunes et leur assurer une réinsertion durable.

Les recommandations suivantes ont été formulées par la directrice et l'équipe éducative du CPT, étant la première cordée face aux nombreux défis du centre, leurs voix autorisées est plus que légitimes dans la quête d'une solution relative à problématique de la réinsertion sociale de ces jeunes qu'ils suivent et soutiennent au quotidien.

- Face à l'impératif d'intégrer un psychologue clinicien à temps plein dans l'équipe pluridisciplinaire du CPT, la directrice recommande l'institutionnalisation de son intervention sporadique pour qu'elle soit beaucoup plus administrative.
- En rapport avec le surcharge de travail des éducateurs spécialisés qui impacte sur la qualité de la prise en charge et la sincérité des livrables produits, les Édu A et D recommande de revoir le mode d'évaluation de la prise en charge au sein de la DGPJS qui se focalise plus sur nombre de livrables produits que sur la qualité de l'intervention psycho-éducative.
- Concernant la mise à niveau de la formation professionnelle, la Directrice du centre envisage l'ouverture de nouvelles filières beaucoup plus porteuses comme la sérigraphie et l'électricité bâtiment.

A ce titre, l'Édu B recommande une modernisation du programme de formation et de l'arrimer aux nouvelles tendances et demandes du marché pour que les filles deviennent compétitives sur le marché de l'emploi.

- En relation avec la réinsertion sociale des jeunes, l'Édu A recommande à la DGPJS d'intensifier davantage les partenariats et de s'inspirer du programme de réinsertion comme la PAQ/SPE. Elle doit aussi essayer d'obtenir des conventions avec les autres services de l'État tels que la 3FPT pour avoir des quotas de bourses de formation pour les jeunes filles du CPT.
- Au même titre l'Édu B recommande l'opérationnalisation de la SNPE en essayant de mettre en contribution tous les acteurs aussi bien le ministère de justice, le ministère de la famille et des solidarités et la société civile pour élaborer un mécanisme de soutien post-réinsertion. »



- L'Édu C recommande la création au niveau du centre d'une cellule de réinsertion sociale et d'orientation professionnelle chargée d'accompagner spécialement les jeunes après leur sortie.
- L'Édu D recommande à la DGPJS de trouver des partenaires sociaux, communautaires ou des familles d'accueil pouvant héberger les filles qui habitent dans les zones isolées et sans ressort familial dans les zones urbaines pour qu'elles puissent se perfectionner et trouver un emploi .
- L'Édu F recommande l'installation dans le CPT d'un responsable du réseautage au même titre que les responsables de l'ETP ou du Préscolaire. Sa mission sera d'assurer nouer au niveau interne des partenariats avec des entreprises des établissements de formation ou autres structures disposés à des bourses de formation, des opportunités de stage ou d'emploi au jeune.



## • SUGGESTIONS

L'analyse et l'interprétation des données recueillies au sein du (CPT) ont mis en évidence plusieurs insuffisances dans le processus de réinsertion des jeunes filles. Afin de répondre efficacement à ces défis, nous formulons les suggestions suivantes, élaborées à partir de nos constats critiques, dans une perspective d'amélioration durable des pratiques.

### **1. Réhabilitation de la section A.E.M.O. et renforcement institutionnel**

Il apparaît impératif de revenir aux fondements historiques du centre et de réactiver la section Aide Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.). L'envergure et la complexité des missions du CPT ne permettent pas à une seule équipe éducative d'assurer simultanément l'accompagnement des jeunes filles en internat et en externat, tout en garantissant la qualité du suivi éducatif et des rapports.

Nous préconisons ainsi la mise en place d'un bureau A.E.M.O. placé sous l'autorité directe de la direction du centre, comprenant :

- **Un bureau de suivi éducatif**, chargé des mineures en externat ;
- **Un bureau dédié à la réinsertion**, responsable des missions de préparation au retour en famille, d'accompagnement socio-professionnel et de suivi post-réinsertion.

Il est en effet nécessaire qu'un service spécialisé assure une continuité dans la prise en charge, depuis l'admission jusqu'à l'intégration sociale effective, afin de garantir un accompagnement rigoureux et adapté aux besoins spécifiques des jeunes filles.

### **2. Mise en place d'une ligne budgétaire dédiée à la réinsertion**

Une réinsertion durable constitue un investissement et non une simple étape administrative. À ce titre, elle nécessite une ligne budgétaire spécifique, obligatoire et pérenne.

Chaque année, le bureau A.E.M.O. devrait pouvoir planifier :

- Le nombre de missions de terrain liées à la réinsertion ;
- Les suivis post réinsertion nécessaires ;
- Les ressources humaines et logistiques afférentes (missions, indemnités de transport, frais de logement et de subsistance, etc.).



Sans moyens financiers adéquats, la qualité des suivis et l'efficacité des actions éducatives demeurent fortement compromises. Il est impossible de mener une réinsertion structurée dans des conditions précaires.

### **3. Élaboration d'un programme national harmonisé de réinsertion**

Il apparaît également fondamental que la DGPJS se dote d'un **programme national de réinsertion**, clair, harmonisé et applicable à l'ensemble de ses services extérieurs.

Ce programme pourrait s'inspirer de l'approche du PAQ/SPE, tout en l'adaptant aux réalités socio-économiques nationales. Il devra intégrer :

- L'évaluation des capacités familiales et communautaires d'accueil ;
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle (formation, stage, emploi) ;
- Un cadre de suivi post-réinsertion, avec des rapports trimestriels.

### **4. Mobilisation et diversification des partenariats financiers**

Pour garantir la viabilité du programme, le financement ne peut reposer uniquement sur le budget de l'État. Une stratégie de **mobilisation de ressources pluriannuelles** doit être mise en place, incluant des partenariats avec des institutions telles que l'UNICEF, Plan International, la Fondation Bill & Melinda Gates, entre autres.

Il est à souligner que, malgré l'importance des fonds alloués à la protection de l'enfance, une part significative est absorbée par le secteur privé. Il devient urgent que la DGPJS développe une politique d'attractivité et de captation de ressources, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge publique et de garantir une réinsertion sociale durable des bénéficiaires placées sous sa responsabilité.



## CONCLUSION

La présente étude a conduit à une analyse approfondie des freins systémiques et environnementaux qui grèvent l'efficacité du processus de réinsertion des mineures accueillies au Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT). Les résultats convergent vers une conclusion univoque : malgré des progrès notables dans la sécurisation, la stabilisation du danger et l'initiation professionnelle des jeunes filles, l'institution se heurte à un ensemble d'obstacles qui menacent de nullité la durabilité des acquis post-placement.

Le premier constat découle de l'absence critique d'un maillon essentiel dans la chaîne de protection, à savoir d'expertise clinique interne. L'absence de psychologue laisse les séquelles du traumatisme complexe non traitées, susceptible de transformer le CPT en une structure de substitution et de temporisation, plutôt qu'en un lieu de réparation thérapeutique. Cette lacune est d'autant plus préjudiciable que l'approche pluridisciplinaire en pâtit, les interventions éducatives risquant d'être décorréliées des réalités psychopathologiques sous-jacentes.

L'obstacle le plus puissant à la réinsertion durable est le poids persistant du milieu socio-familial d'origine, confirmant les postulats des théories écologiques du développement. Les efforts institutionnels sont contrecarrés par la problématique des familles non accueillantes, lesquelles sont souvent rendues dysfonctionnelles par une pauvreté endémique. Cette situation de précarité expose à nouveau l'enfant à une situation de vulnérabilité, court-circuitant la nécessité de perfectionnement ou d'insertion progressive.

Face à cet environnement de risque réactivé, les jeunes filles, ne pouvant plus revenir sur leurs pas car le CPT est désormais loin derrière et ne pouvant pas avancer car l'A.E.M.O chargé de prendre le relais n'est pas assez proche d'elles, se retrouvent seules face au danger qui avait motivé leur placement. Dès lors tout le processus de réintégration est remis en cause.

Avons-nous assez préparé l'environnement familial durant les phases de sas ? l'A.E.M.O a-t-il pu trouver une formation continue pour l'enfant ? Est-ce qu'il a rigoureusement fait les suivis post-réinsertion ? Une chose est au moins sûre aucun moyen ni programme n'est investi ou mis en œuvre pour garantir une résection sociale durable à ces pauvres jeunes gens. Tout succès futur sera au crédit des tuteurs de résilience installés par l'équipe éducative du CPT durant la prise en charge et les qualités intrinsèques de la mineure.

En définitive, le CPT ne joue qu'un rôle d'acteur épisodique œuvrant dans la médiation, la réintégration et isolé dans la série post-réinsertion, l'absence de budget et de programme



institutionnelle dédiée à la réinsertion et d'une phase de SAS structurée créent une faille majeure dans le continuum de protection.

La pérennisation de la réinsertion exige donc nécessairement une réarticulations de la fonction de l'A.E.M.O avec celui du centre, la mise en place par la DGPJS d'un programme national de réinsertion national budgétisé, la mobilisation de partenaires techniques et financiers pour compléter les insuffisance de l'action étatique.

C'est en comblant ce fossé entre l'action institutionnelle et l'environnement de retour que le mandat de protection sera pleinement accompli, offrant aux mineures la possibilité de transformer une trajectoire de vulnérabilité en un parcours d'autonomie durable.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages :

- 1) **Rousseau, J.J.** (1762). *Émile ou de De l'éducation. Première publication : Paris, Duchesne.*
- 2) **Bowlby, J.** (1978). *La théorie de l'attachement. Tome 1 L'Attachement. Paris : Presses Universitaires de France.*
- 3) **Gendreau, G.** (2002). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative. Béliveau Éditeur.*
- 4) **Herman, J.L.** (2023). *Reconstruire après les traumatisme, de la maltraitance domestique aux violences sociales. InterEditions.*
- 5) **Cyrulnik, B.** (1992). *Un merveilleux Malheur. Odile Jacob*
- 6) **Cyrulnik, B.** (1993). *Les nourritures Affectives. Odile Jacob*
- 7) **Jung, C.** (2010). *L'aide sociale à l'enfance et jeunes majeurs : comment consolider la protection et pratique contractuelle. L'Harmattan. Collection logiques sociales.*

### Mémoires :

- 1) **Zihahirwa, A.N.** (2009). *Problématique de la réinsertion socio-économique des filles ex-soldats dans la cité d'Uvira. Université Évangélique en Afrique RDC.*
- 2) **Tanné, C.** (2020). *L'insertion des jeunes, anciens détenus, en Tunisie. Université Paris Descartes, Faculté de sciences humaine et sociale, master en population et développement.*
- 3) **Michoagan, T.** (2011). *Problématique de la réinsertion socio-familiale des adolescentes en conflit avec la loi. École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés, Diplôme Supérieur en Travail Sociale.*

### Articles :

- 1) **LEBLANC, M.** (11 mai 2000). « La réinsertion sociale indispensable ? » conférence prononcée au Colloque sur la réinsertion. Boucler la boucle ou la récurrence . Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants Montréal .
- 2) **Harris.** (2014). *L'enfant bleu sur 1 004 personnes de 18 ans et plus.*



**Document officiels :**

- 1) **Convention Nations Unis** du 20 novembre 1989 relative aux droits des enfants.
- 2) **Décret N°81-1047 du 29 octobre 1981** fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs de la DESPS
- 3) **Ordonnance N°58-1301** du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.
- 4) **Ordonnance N°45-174** du 22 février 1945 relative à l'enfance délinquante.
- 5) **Rapport National Annuel (2023)** de la Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale, Ministère de la justice.



## Table des matières

In memorium .....	I
DEDICACES .....	II
REMERCIEMENTS .....	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	V
SOMMAIRE .....	VI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L’OBJET D’ETUDE .....	4
1.1 POSITION DU PROBLEME.....	4
1.2 JUSTIFICATION DE L’ETUDE.....	7
1.3 REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	8
1.4 CLARIFICATION CONCEPTUELLE .....	18
1.5 OBJET D’ETUDE.....	22
1.5.1 OBJECTIF GENERAL .....	22
1.5.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	22
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....	23
2.1 METHODE D’ETUDE .....	23
2.2 TYPE D’ETUDE.....	23
2.3 UNIVERS L’ENQUÊTE .....	23
2.3.1 CADRE DE L’ETUDE .....	24
2.3.2 POPULATION PARENT .....	29
2.4 STRATEGIE DE LA RECHERCHE.....	29
2.4.1 RECHERCHE DOCUMENTAIRE .....	29
2.4.2 ECHANTILLONAGE .....	31
2.4.3 COLLECTE DES DONNÉES .....	32
2.4.3.1 TECHNIQUE DE COLLECTE .....	32
2.4.3.2 INSTRUMENT DE COLLECTE.....	34
2.4.4 ADMINISTRATION DE L’INSTRUMENT.....	34
2.4.5 MODE D’ANALYSE DES DONNÉES .....	36
2.4.6 LIMITES ET DIFFICULTÉS DE L’ÉTUDE .....	38
2.4.7 ETHIQUE DE L’ETUDE.....	39
CHAPITRE III : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.....	42



3.1 DÉCRYPTAGE DU DISPOSITIF D'INTERVENTION DU CPT .....	42
3.1.2 LES FORCES DU DISPOSITIF D'INTERVENTION .....	42
3.1.3 LES FAIBLESSES DU DISPOSITIF .....	49
3.2 ANALYSE DES OBSTACLES A LA REINSERTION DES MINEURES AU CPT ....	53
3.2.1 LES FACTEURS SOCIO-FAMILIAUX.....	53
3.2.2 LES FACTEURS STRUCTURELS.....	56
CONCLUSION .....	66
REFERENCES BIBLIORAPHIQUES .....	68
Table des matières .....	70

